Aux grands de la Pologne
sur la nécessité de faire
sortir les Jésuites de ce Royaume
imprimé en 1607 [illegible]


V
B
J
C
18901
1

Tytuł Tański

Consilium de recuperanda pace.

Jan Szczęsny Herbut ma być autorem!

Dawno i niewiadomo czyje uwagi. J.N.J.

Les Jésuites n'existent plus; mais on lit toujours avec plaisir tout ce qui sert à faire connaître cette Compagnie célèbre mais dângereuse, que l'esprit et la Politique ont fait régner si long-tems sur les Peuples et sur les Rois-mêmes.

---

le Discours est bien fait et rempli d'anecdotes curieuses.

Autorem téj książki był, zdaje się, szlachcic, piszący w początkach XVII wieku pod pseudonimem: "Prawdzic z Jasnéj Góry i philopolites" (t.j. patryota, z greckiego). Zob. Adryana Krzyżanowskiego: Dawna Polska.

JMJanowski

DISCOURS AUX GRANDS DE POLOGNE,

Sur la néceſſité de faire ſortir

LES

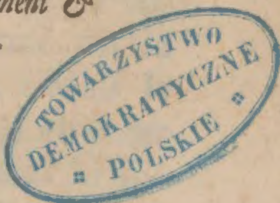
JESUITES

De ce Royaume, pour y rétablir l'union & la tranquilité.

PAR UN SEIGNEUR POLONOIS.

Traduit du Latin,

Avec des Notes qui confirment & éclairciſſent les faits.

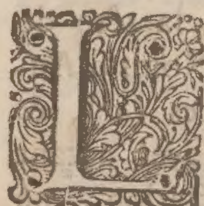




A AMSTERDAM,
CHEZ PIERRE HUMBERT.
M. DCC. XXVI.



PREFACE
DE
L'EDITEUR.



'Ouvrage, que l'on donne ici au Public, n'eſt point nouveau. Il fut imprimé en *Latin*, en *Allemagne*, dès l'année 1609. & le titre porte que c'eſt une traduction du *Polonois*; ce qui eſt confirmé par la Preface du Traducteur. Mais le nom de ce Traducteur n'y eſt point marqué, non plus que celui du Libraire, & du lieu de l'impreſſion. Quant à l'Auteur, quoi qu'il ſe ſoit auſſi caché, on a lieu de croire que c'étoit une perſonne de diſtinction, & revétue même d'un ca- Remarques generales ſur cet Ecrit.

ractere à la Cour de *Pologne*. Cette conjecture eſt fondée ſur ce trait-ci de la page 21 : (*a*) *Du moins je puis aſſurer qu'*étant *encore* à la Cour, *j'entendis* &c.

Ce ſilence, ſigne ſouvent très équivoque de la bonté d'un Livre, quoique d'ailleurs preferable à la méthode de mettre à la tête de certains Ouvrages des Noms d'Auteurs (*b*), de Libraires (*c*), & de villes (*d*), forgez avec autant de ridicule que d'affectation, ne doit point faire regarder celui-ci comme une infinité d'autres, que l'eſprit de ſatire a répandus dans la République des Lettres, qui n'é-

(*a*) *Hoc ſaltem ex meâ experientiâ teſtari poſſum, me*, cùm inter aulica miniſteria *adhuc* verſarer &c.

(*b*) *Le Chef-d'œuvre d'un Inconnu* &c. par le Docteur *Chriſoſtome* MATHANASIUS.

(*c*) *Le Poeme de la Ligue* &c. à Geneve, chez *Jean* MOKPAP.

(*d*) *Raggionamenti di P. Aretino* in COSMOPOLI.

n'étoit déja que trop chargée de mauvaises productions.

C'est la Verité seule qui parle ici, & si on lui prete quelquefois des traits assez vifs, ils sont tirez du fond des choses, & ne doivent point leur force aux expressions. Et quand même il ne seroit pas vrai que (*e*) *l'Auteur étoit* Catholique, *& que les* Jesuites *eurent soin d'acheter & de bruler tous les exemplaires de l'Original, qui avoit paru en* Pologne, il suffiroit de lire cette Piece pour en être persuadé.

Puisque je suis naturellement tombé sur ce que le Libraire dit de cet Ouvrage, je vais raporter tout de suite le jugement qu'en fait le Traducteur *Latin*, afin de ranger les matieres dans leur ordre, & de pouvoir laisser cette ancienne édition, sans être obligé d'y revenir. Voici donc la Preface de ce Traducteur.

(*e*) Avertissement du Libraire.

Preface du Traducteur Latin.

„ Lorſque je lus l'Ecrit ſuivant,
„ qu'on venoit de recevoir de *Pologne*, j'en fus d'abord charmé,
„ ſurtout pour deux raiſons: premierement, à cauſe du poids &
„ de l'importance de la matiere;
„ & en ſecond lieu, parce que cette lecture m'a fait comprendre,
„ que les *Polonois* ont enfin ouvert
„ les yeux ſur les intrigues & les
„ machinations des *Jeſuites*, qui
„ ont eu taut de ſuccès qu'elles ont
„ mis la liberté de ces peuples dans
„ un danger éminent. Un pareil
„ évenement eût paru ſi étrange, il y a vingt ans, lorſque
„ j'étois dans ce Royaume, que,
„ ſi quelqu'un ſe fût aviſé alors de
„ le prédire, il n'auroit pas manqué d'être raillé & cenſuré de
„ tout le monde. Pour moi, quoique pluſieurs perſonnes m'euſſent raconté beaucoup de particularitez ſur le fâcheux état de
„ la *Pologne*, je ne pouvois y ajouter

„ jouter foi, parce que je ſais com-
„ bien eſt grande, non ſeulement
„ la liberté des *Polonois*, mais auſ-
„ ſi la paſſion qu'ils ont pour cette
„ liberté.

„ M'étant donc ſouvent entre-
„ tenu de ces choſes ineſperées,
„ & tout à fait nouvelles, avec
„ des perſonnes que la proximité
„ des lieux, & la multitude des
„ correſpondances, ont miſes en
„ état de ne point ignorer abſolu-
„ ment la ſituation de la *Pologne*,
„ la plupart m'ont ſollicité de tra-
„ duire cette Piece, ou en *Alle-*
„ *mand*, ou en *Latin*, afin que
„ plus de gens puſſent la lire. Je
„ me ſentois aſſez diſpoſé de moi-
„ même à le faire, dans la penſée
„ qu'un Ouvrage de cette nature
„ me rapelleroit les idées de la
„ Langue *Polonoiſe*, que j'avois né-
„ gligée depuis long-tems. Mais
„ le caractere de ce ſtile m'inquié-
„ toit extremement, & j'y trou-

„ vois des endroits que je n'entendois qu'avec peine, bien loin de „ pouvoir esperer de les traduire en „ une autre Langue, sans embarras, & sans affoiblir ou alterer „ la pensée d'un Auteur, certainement très distingué.

„ Cependant, ces personnes aïant réiteré leurs instances, & „ levé les difficultez que je me faisois, j'entrepris ce travail, à condition qu'il me seroit quelquefois „ libre de m'écarter du *Polonois*; „ c'est à dire que, lorsque je ne „ pourrois atteindre parfaitement à „ la force de l'expression *Polonoise*, „ je me contenterois d'en rendre le „ sens en *Latin*, autant que la connoissance, que j'ai de cette Langue, pourroit me le permettre: & „ cela, de peur qu'en m'attachant, „ avec une exactitude inutile, à la „ propriété du *Polonois*, je ne tombasse dans l'inconvenient de ne parler

„ parler ni *Polonois*, ni *Latin*, & par
„ conſéquent de n'être entendu
„ d'aucun de ceux qui ſavent ces
„ deux Langues. Au reſte ce qui m'a
„ engagé à traduire cet Ouvrage,
„ plutôt en *Latin* qu'en *Allemand*,
„ c'eſt que le *Polonois* a beaucoup
„ plus de raport avec le *Latin*, qu'a-
„ vec notre Langue.

„ Ma propoſition aïant été ac-
„ ceptée ſans difficulté, je me ſuis
„ mis à travailler, mais de maniere
„ que je ne me ſuis point tenu ſi ſcru-
„ puleuſement lié aux termes de no-
„ tre convention, que je n'aye quel-
„ quefois retenu certains mots de
„ l'Auteur, que le *Polonois*, à l'i-
„ mitation des autres Langues de
„ l'*Europe*, a empruntez du *Latin*,
„ & qu'il s'eſt enfin apropriez par un
„ long uſage. Et quoique la plupart
„ de ces mots paroiſſent un peu for-
„ cez, ou du moins peu *Latins*,
„ à ceux qui n'aiment que le *Latin*

„ élégant ; tels par exemple que
„ *Practica*, *qualificatio*, *qualificatus*, *dismembratio*, *executorialis*,
„ &c. je n'ai pourtant fait aucun
„ ſcrupule de les employer, parce-
„ que l'uſage les a déja établis même
„ parmi nous, & qu'ils ſont deve-
„ nus fort ſignificatifs. Je me ſuis
„ auſſi ſervi du mot *Polonois Rokoſz*,
„ à cauſe qu'il eſt preſque impoſſi-
„ ble de trouver un terme *Latin*, ou
„ *Allemand*, qui l'exprime ſi bien
„ qu'il puiſſe convenir préciſément
„ au Gouvernement *Polonois*. Je
„ crois cependant à propos d'aver-
„ tir le Lecteur, que ce mot ſigni-
„ fie une aſſemblée generale & ex-
„ traordinaire de la Nobleſſe, que
„ l'on ne convoque que dans les oc-
„ caſions, où la République ſe trou-
„ ve en un peril extrême. C'eſt
„ pourquoi quelqu'un a comparé
„ juſtement ce *Rokoſz* au Décret,
„ que le Senat de *Rome* employoit
pour

„ pour dernier remede, lorſque la
„ République couroit un danger
„ éminent; ſavoir, (*) *Que les*
„ *Conſuls, les Préteurs, les Tribuns*
„ *du peuple, & tous les Proconſuls*
„ *qui ſont en ville, prennent ſoin*
„ *que la République ne ſouffre au-*
„ *cun dommage :* ſurquoi on peut
„ conſulter *Cæſar* dans ſes *Commen-*
„ *taires lib.* 1. *de Bello civili.* C'é-
„ toit dans des conjonctures ſem-
„ blables qu'on ſuſpendoit toutes
„ choſes, pour s'occuper unique-
„ ment du ſalut de l'Etat; comme
„ on aſſure que cela s'eſt fait en *Po-*
„ *logne*, il n'y a pas long-tems. Je
„ laiſſe au Lecteur judicieux à faire
„ de plus amples Remarques.

„ Après que j'eus traduit cet Ou-
„ vrage, ſuivant cette méthode, je
„ le fis voir à ces perſonnes, au ju-
„ gement deſquelles je defere beau-
„ coup; & non ſeulement elles
„ m'ont fait l'honneur de l'aprou-
ver,

(*) *Darent operam Conſules, Prætores, Tribuni plebis, quique Proconſules ſunt ad urbem, ne quid Reſpublica detrimenti capiat.*

„ ver, mais elles m'ont même
„ pressé de le faire imprimer, afin
„ que la connoissance des choses,
„ qui y sont traitées, se répandît
„ davantage. En effet ils se persua-
„ doient fortement, que la lecture
„ en seroit très avantageuse en *Eu-*
„ *rope* à plusieurs Puissances, qui
„ pouroient en prendre occasion de
„ remédier aux abus presens, ou de
„ prévenir les dangers qui les me-
„ nacent.

„ D'ailleurs n'aïant d'autre part
„ à cet Ecrit, que la peine de la tra-
„ duction, je n'ai pas voulu laisser
„ enfoui le travail d'un autre, ni
„ donner lieu à mes amis de se plain-
„ dre de moi, si je combatois plus
„ long-tems leur volonté & leur ju-
„ gement. Je m'en suis donc remis
„ entierement à leur discrétion, ne
„ me reservant que la liberté de
„ donner au Lecteur l'avertissement
„ qu'il vient de lire; ce qu'ils n'ont
„ pas fait difficulté de m'accorder.

Après

„ Après quoi je n'ai pas voulu pri-
„ ver plus long-tems le Public du
„ plaisir de lire cet Ouvrage, que
„ je souhaite qui lui soit utile.

Malgré les sages reglemens faits en *Pologne*, après la mort (*f*) de *Sigismond II.* surnommé *Auguste* (*g*), pour y établir la liberté de conscience, on y éprouva bien-tôt qu'il n'y a point de frein, quelque sacré qu'il soit, qui puisse réprimer le faux zele de Religion.

Troubles en *Pologne* au commencement du XVII. siecle.

Sigismond III. élu Roi de *Pologne* en l'année 1587. avoit enfin vaincu l'Archiduc (*h*) *Maximilien*, qu'une faction opposée à la sienne avoit élevé sur le Trône (*i*) en même tems que lui, lorsqu'il parvint (*k*) à celui de *Suede* (*l*). Mais, comme si c'étoit

(*f*) Arrivée en 1572.
(*g*) Voy. la Note, pag. 92.
(*h*) Frere de l'Empereur *Rodolphe II.*
(*i*) Voy. *Hist. de* Pologne, & *du Grand Duché de* Lithuanie.
(*k*) En 1594.
(*l*) Par la mort de *Jean III.* son pere, arrivée en 1592.

c'étoit le ſort de *Sigismond* de ſe voir diſputer ſes Royaumes l'un après l'autre, il ne fut pas long-tems ſans être obligé de combattre les *Suédois* (*m*), à la tête deſquels étoit ſon Oncle (*n*) même, qui emporta enfin la couronne.

Sur ces entrefaites (*o*), les *Moscovites* aïant élevé *Suski* à l'Empire, après avoir maſſacré le faux *Demétrius* (*p*) & les *Polonois* (*q*), qui le

(*m*) Conferez ceci avec la Note, pag. 63. Voy. auſſi *Hiſt. de* Pol. *&c.*

(*n*) *Charles*, Duc *de Sudermanie.*

(*o*) En 1605.

(*p*) Voy. la Note, pag. 27.

(*q*) *On raporte* que *Joram Pozſe*, Grand Seigneur de *Suede*, *conſeilla* au Roi de *Pologne d'élever* Demétrius *à l'Empire de* Moscovie, *afin que, par ſon ſecours, il pût enſuite reconquerir les Provinces de* Finlande *& d'*Eſtonie, *& le Royaume de* Suede *même. Du moins il eſt très certain que les* Polonois *le reçurent en leur pays avec beaucoup de magnificence, & lui promirent de le faire monter ſur le Trône : en reconnoiſſance il les aſſuroit réciproquement, qu'il leur donneroit ſecours contre la* Suede. *Puffendorf*, Hiſt. de la *Suede.*

le ſoutenoient, la *Pologne* tourna toute la force de ſes armes contre la *Moscovie*, à laquelle le nouveau Roi de *Suede* (*r*) envoya de ſon côté de puiſſans ſecours.

Dans ces circonſtances (*s*), *Sigismond*, déja trop occupé au dehors, eut encore à combattre au dedans des ennemis redoutables ; &, peu inſtruit par une experience qui auroit dû le fraper, il tomba en *Pologne* dans le même defaut (*t*) qui venoit de lui faire perdre la Couronne de *Suede*.

Les *Jeſuites*, pour conſerver en *Pologne* le crédit de la Maiſon d'*Autriche* & le leur en même tems, avoient trouvé le moyen de lui faire épouſer (*v*), en ſecondes noces, la ſœur

(*r*) *Puff.* ibid.
(*s*) En l'année 1606.
(*t*) Voy. la Note, pag. 63.
(*v*) En 1605.

ſœur (*x*) de ſa (*y*) femme (*z*), *malgré les obſtacles qu'aporterent à une alliance ſi étrange, non ſeulement les* Proteſtans *du Royaume, mais auſſi quelques-uns des Prelats, & le Chancelier* (*a*) *même, qui n'avoient pas oublié combien un mariage de cette nature, contracté par* (*b*) Sigismond Auguſte, *avoit cauſé*

(*x*) *Conſtance*, fille de l'Archiduc *Charles*, pere de l'Empereur *Ferdinand II.*

(*y*) *Anne*, morte en 1598.

(*z*) *Jeſuitæ de Auſtriacæ illis locis familiæ incolumitate & amplitudine ſolliciti, cùm vererentur ne, diſſolutâ adfinitate, Sigismundus adhuc juvenis de ſecundis nuptiis cogitaret, & aliunde uxore ductâ pax & amicitia inter Polonos & eos ſolveretur, apud Rodolphum Cæſarem inſtant, ut alterius ſororis ex eâ familiâ ducendæ Sigismundo auctor eſſet; quod & ille ſedulò fecit, & Clementem Pontificem, ut idem faceret, rogavit.* Thuani Hiſt. l. 135.

(*a*) *Zamoski.*

(*b*) *Elizabeth* d'*Autriche*, fille de *Ferdinand*, Roi de *Hongrie* & de *Boheme*, que *Sigismond Auguſte* avoit priſe pour femme en l'année 1543. étant morte deux ans après ſans laiſſer d'enfans, ce Prince, après le décès de *Barbe* de

causé d'embaras à la Pologne, & *qui jugeoient que l'Empereur, & le Pape à son instigation, cherchoient plus en cela leur interêt particulier que celui du Royaume* (*c*). Le parti des *Jesuites* devenant plus fort de jour en jour, les murmures augmenterent à proportion, mais sans aucun succès. Dans ces conjonctures, le Chancelier *Zamoski* (*d*)

** étant

de *Radzivil*, veuve de *Gastolde*, Seigneur de *Lithuanie*, avec laquelle il avoit contracté un second mariage, épousa en troisiemes noces, en l'année 1553. *Catherine* d'*Autriche*, sœur de sa premiere femme. *Hist. des Rois de* Pol. *&c.*

(*c*) *Obstabant non solùm Protestantes, sed & quidam ex sacro Ordine, & Cancellarius ipse, memores in quantas difficultates, ob consimiles Sigismundi Augusti nuptias, se Polonia induisset; sicque judicabant Cæsarem & ejus instigatu Pontificem sua hîc commoda, non publica Regni quærere.* Thuan. *ubi supra.*

(*d*) C'étoit un homme d'un merite distingué. *Samoscio regnum debere Sigismundum omnes sciebant, qui alioqui auctoritate plurimùm in eo valebat; ut qui nec à majorum religione unquam desciverat, &, ab omni factione alienus, libertates regni summâ fide ac constantiâ semper tutatus fuerat.* Thuani Hist. l. 136.

étant venu à mourir, le Roi ne garda plus de mesures ; & *s'imaginant qu'il n'avoit rien à craindre du ressentiment des complaignans, il fit profession de mépriser tout ce qui étoit contraire aux resolutions qu'il avoit prises avec la faction dominante ; jusqu'à ce qu'enfin il reconnut, mais trop tard, que son endurcissement aux plaintes de ses Sujets l'avoit conduit dans un labirinthe de difficultez insurmontables* (*e*). Car la Noblesse oprimée, dont les *Protestans* étoient les Chefs, aïant formé un *Rokosz*, ils *parlerent de procéder à l'élection d'un nouveau Roi* (*f*), si

(*e*) *Cæterorum offensionem sibi nequaquam extimescendam duxit, & sus deque habere omnia consiliis cum alterâ factione captis adversantia præ se ferebat. Obfirmato ad suorum querimonias animo, serò se in difficultatum nodos inextricabiles induisse sensit.* Thuanus, *ibid.*

(*f*) *Ibi confusè & insolenter res inter eos aguntur, sparsâ etiam voce, nisi Rex postulatis satisfaceret, fore ut de novo Rege creando deliberarent.* Thuan. *ibid.*

si Sigismond *ne vouloit pas satisfaire à leurs demandes*: desorte que ce Prince, *animé, à ce qu'on prétendoit, par le Pere* Sarga (g), *Jesuite Espagnol*, n'aïant point voulu y consentir, ces divisions dégenererent en une guerre civile, où il y eut beaucoup de sang répandu.

Cependant, comme on vit, de part & d'autre, que de pareilles hostilitez ne serviroient qu'à ruiner la République, on se disposa à un accommodement. *Mais d'un côté la licence effrenée des* Polonois, *&* *de l'autre l'ardeur violente que l'on avoit d'affermir la Majesté Royale dans un pays libre, avoient extrement aigri les choses; & quoique les plus moderez ne niassent aucunement qu'il ne fût important, pour le repos public, qu'on réprimat, par quelque temperament, l'audace ou-*

 trée

(g) *Rex a P. Sarga, Hispano ex Jesuitico sodalitio, sicuti jactabatur, persuasus.* Thuan. *ibid.*

trée de la Nobleſſe, les Proteſtans *néanmoins jugeoient, que ceux qui travailloient avec tant de vigueur à l'affermiſſement de la puiſſance Royale, n'avoient pour but que de porter atteinte à la liberté de conſcience. Et ils ſe le perſuadoient d'autant plus que les* Jeſuites, *qui étoient, diſoient-ils, preſque toujours animez par des inſpirations étrangeres, avoient beaucoup de crédit à la Cour* (*b*).

Dans cet embaras, où il eût été trop dangereux de décider entre le Roi & la République, on ſe contenta de ſacrifier les *Jeſuites*, qui furent

(*b*) *Hinc plus juſto ſoluta Polonorum licentia, hinc vehemens aſſerendæ regiæ majeſtatis in regno libero deſiderium, res exacerbabant : & quanquam ſaniores minimè diffiterentur, publicæ tranquillitatis intereſſe, ut nimia Nobilitatis licentia adhibito temperamento reprimeretur, tamen Proteſtantes ſic judicabant, conſtitutâ regiâ poteſtate, hoc agi ab iis, qui eam tantopere urgebant, ut libertas conſcienciis conceſſa labefactaretur : eòque magis id ſibi perſuadebant quod Jeſuitæ, qui conſiliis exoticis, ut illi aiebant, ferè reguntur, auctoritate in illâ aulâ pollebant.* Thuan. *ibid.*

furent chaſſez honteuſement de *Dantzick* & de *Thorn:* banniſſement qui fut marqué par des ſatyres, que l'on répandit contre eux, & dans leſquelles on dépeignoit avec vivacité *leur ambition*, *leur avarice*, *& leur penchant à s'emparer du bien d'autrui* (*i*).

Ce remede étoit trop foible pour un auſſi grand mal que celui dont la *Pologne* étoit affligée. Auſſi ne fit-il pas un grand effet, & ces diviſions inteſtines recommencerent l'année (*k*) ſuivante, avec la même animoſité, entre les *Proteſtans*, qui continuoient de réclamer leur liberté, & *Sigismond*, qui étoit toujours demeuré armé, & auquel on parla encore de donner un ſucceſſeur (*l*).

(*i*) *Ad injurioſam expulſionem additæ contumeliæ, ſparſis libellis & proſâ rythmicâ, qua eorum ambitio, avaritia & alieni invadendi cupido verbis jocularibus ſuggillabantur.* Thuan. *ibid.*

(*k*) En 1607.

(*l*) Voy. *Thuani Hiſt.* l. 138.

Ils furent l'occasion de cet Ouvrage.

Ce fut dans ces fâcheuses conjonctures que parut le DISCOURS AUX GRANDS DE POLOGNE, dont je donne ici la traduction. Le sincere M. *De Thou*, sur le temoignage duquel j'ai cru devoir appuyer les faits les plus essentiels, que j'ai raportez jusqu'ici, n'a pas dédaigné d'en faire un assez long Extrait, dans son incomparable histoire; & comme c'est là un magnifique éloge de cet Ouvrage, j'espere que le Lecteur ne trouvera pas mauvais que je place ici tout ce passage.

Analyse que M.

(*m*) „ Cependant les plaintes, faites

(*m*) *Reposita inter hæc in Jesuitas superiore anno instituta querimonia prolixo scripto, quo in Jesuitarum præfervidam satagendi in rebus civilibus diligentiam, omnium turbarum, quæ multis abhinc annis regna turbarunt, invidiam rejiciunt, repetitâ à Concilio Tridentino malî origine: illo nihil ad doctrinam, quam Catholici toto terrarum orbe tenent, adjectum, nihil ad disciplinam, nisi ex superiorum Synodorum sanctionibus,*

„ faites contre les *Jesuites* l'année
„ précédente, furent renouvellées
„ dans un long Ecrit, où l'Au-
„ teur reprochoit à ces Peres leur De Thou en a faite.

*** 4 esprit.

nibus, petitum; cetera ad Pontificis & Curiæ Romanæ potentiam in majus amplificandam, & nuperas eâ de re constitutiones, quæ nuspiam terrarum receptæ sunt, ejus auctoritate firmandas spectare. Promulgationem proinde ejus tantopere urgeri, instigantibus Jesuitis, qui in caussâ religionis plus consiliis humanis, quam providentiæ divinæ tribuunt; in eam rem fœderationes fieri, adfinitates contrahi, & ex numerosâ Austriacâ familiâ filias principibus, quos sibi conciliare cupiunt, elocari; jamque totam Poloniam & Vindeliciam his artibus in potestate habere Patres, sed ad illas cuneum addi visum illis necessarium, aut Hispanicam Inquisitionem, aut aliquid huic simile. Id autem Concilio Tridentino contineri. Ex quo tanquam ex fatalis hoc ævo Pandoræ pyxide, his libri scriptor verbis utitur, cunctæ calamitates intestinæ evolantes per Europam se effudere. Neque tamen tantùm in ipso Concilio mali latere, quam in exemtionis ratione & modo, quem sibi Jesuitæ sumunt, & præ aliis arrogant; tantoque artificio in ea laborant, ut illorum diligentia ac solertia formidabilis merito Polonicæ nobilitati esse ceperit, & omnibus populis qui leges patrias servant, & in avitâ libertate conquiescunt. Hinc nec aliunde turbarum

in

„ eſprit d'intrigue & de cabale,
„ & rejettoit ſur eux les troubles,
„ qui ont agité divers Etats depuis
„ pluſieurs années. On y faiſoit remon-

in regno excitatarum materia præbita, ſi quidem ſic illi adſectatâ comitate & in procerum tractandis ingeniis accommodatâ diſciplinâ ſe gerunt, quo eos ad obedientiam ſuam inflectant, ut cùm toti in Polonia eſſe, neque præter illam aliud cogitare videantur, acuti gladii & ancipitis, quo utuntur, tantùm laminam in vaginam hîc reconditam habeant, ceterùm capulum Romana aula, & Hiſpanus, à quibus dependent, manibus ſuis teneant. Hinc tot indulgentiis & extraordinariis Conceſſionibus à Sancta Sede donatos eſſe, hinc cùm cuncta largè polliceantur, cuncta ubique ſe poſſe glorientur, in regias invadere, à ſacris confeſſionibus eſſe, ac poſtremo regum mentes ac voluntates pro libidine circumagere plerumque infelici ſucceſſu. Illos Henricum primo Poloniæ Regem, cùm ad regnum ſucceſſione delatum reverſus eſſet, regno & vita tandem exuiſſe. Sic sereniſſimo Regi regni aviti amittendi cauſſam extitiſſe. Sic miſerum Bathorium ad nefanda contra ſuos conſilia incitaſſe, & ad vitam privatam tanto faſtigio indignam poſtremo adegiſſe. His Auctoribus tot initas Regina Eliſabetha in Anglia conjurationes, tot rurſus horrendas Jacobo Rege, quarum is exitus fuit, ut exaſperatis principum ingeniis, latentium Catholicorum & in patientia liber-

„ remonter l'origine de ces maux
„ jusqu'au Concile de *Trente*, &
„ on se plaignoit qu'il n'avoit rien
„ ajouté à la doctrine, que les *Ca-*

*** 5 *tholiques*

libertatem servantium duriorem conditionem reddiderint. Nuper & Pontifici consilium dedisse, qui Venetiis, Patavii, & aliis in Venetæ ditionis urbibus scholas & collegia habebant, ut Serenissimam Rempublicam diris devoveret, sollicitatis ad defectionem ceteris sacris ordinibus; nunc tot scholas, tot collegia vectigalibus amplissimis ditata in Polonia cùm possideant, merito verendum esse, ne quod in Italia, Gallia & apud multos principes minus cautos illi conati fuerint, eadem iidem apud nos aggredientur. Prudentissimè fecisse Zamoscium, virum & virtute præstantem, & caritate erga patriam insignem, & litterarum amantissimum, qui cùm Academiam in urbe cognomine fundaret, Jesuitas non admisit. Quippe qui eos ad juventutem in patriæ disciplina formandam & litteris instruendam non idoneos judicaret. Cùm hoc vir sapientissimus fecit, nobis reliquisse documentum quod sequamur, & cum eo persuasum habeamus, litteras, contra quam à plerisque magno errore creditur, his hominibus carere posse. Eos proinde ut reipublicæ noxios ad institutionem puerilem in litteris inutiles, si pacatè vivere cupiunt, Polonos decreto publico ejicere debere, & amplissima vectigalia, quæ possident, scholis antiquis & xenodochiis assignare; ejectis autem caven-

„ *tholiques* professent dans toutes les „ parties du Monde; qu'il n'avoit „ rien réglé par raport à la Discipline, qui ne fût pris des Conciles précédens; que le reste y „ tendoit uniquement à augmenter le pouvoir des Papes & de la „ Cour de *Rome*, & à confirmer „ des Constitutions modernes, qui „ tendent au même but, & qui ne „ sont reçues nulle part. Que c'étoit dans cette vue qu'on pressoit tant la publication de ce Concile, à l'instigation des *Jesuites*, „ qui, dans les affaires de Religion, comptent plus sur les Conseils humains que sur la Providence Divine. Que dans le même dessein, on menageoit des Ligues,

cavendum, ut nullo casu aut occasione rursus admittantur. Hoc ex eo præterea consecuturos ut sacrum ordinem in regno præpotentem, & qui artificiosè illorum factione ac prensationibus in nobilitatem concitatur, placatiorem deinceps sint habituri. Thuan. *ibid.*

„ Ligues, on formoit des Allian-
„ ces, on donnoit des filles de la
„ nombreuse Maison d'*Autriche*
„ aux Princes, que la *Société* vou-
„ loit se concilier; & que par ces
„ machinations, ces Peres se voy-
„ oient déja maîtres de la *Pologne*
„ & de la *Vindelicie*. Mais qu'ils
„ jugeoient nécessaire de se forti-
„ fier, en introduisant, ou l'*In-*
„ *quisition Espagnole*, ou quelque
„ chose de semblable. Que pour
„ cet effet ils s'efforçoient de faire
„ accepter le Concile de *Trente*,
„ duquel, comme de la boete de
„ Pandore (*c'est ainsi que l'Auteur*
„ *s'exprime*) étoient sorties les ca-
„ lamitez intestines qui desoloient
„ l'*Europe*. Que néanmoins ce
„ pernicieux Concile n'étoit rien
„ en comparaison de cette espece
„ d'exemption, que les *Jesuites* s'at-
„ tribuent particulierement, &
„ pour laquelle ils ont combatu a-
vec

„ vec tant d'adreſſe, que leur ha-
„ bileté eſt déja juſtement formi-
„ dable à la Nobleſſe *Polonoiſe*,
„ & à tout ce qu'il y a de peuples
„ qui ſont jaloux de leurs loix,
„ & de la liberté qui leur a été
„ laiſſée par leurs Ancêtres. Que
„ c'étoient ces exemptions, & non
„ autre choſe, qui avoient fourni
„ la matiere des troubles excitez
„ dans le Royaume. Que les *Je-*
„ *ſuites* en effet, avec leur politeſſe
„ affectée, & leurs talens merveil-
„ leux pour manier l'eſprit des
„ Grands, & pour ſe les aſſujettir,
„ ſe conduiſent de telle maniere,
„ que, paroiſſant dévouez à la *Po-*
„ *logne*, & occupez d'elle ſeule,
„ ils y ont la lame du glaive aigu
„ & à deux tranchants, dont ils
„ ſe ſervent, tandis que les Cours
„ de *Rome* & d'*Eſpagne*, dont ils
„ dépendent, en tiennent la poi-
„ gnée. Que de là leur viennent

„ tant d'indulgences & de concef-
„ ſions extraordinaires du Saint
„ Siége. Que comptant ſur la Cour
„ de *Rome*, ils oſent tout promet-
„ tre, & ſe vantent de ne trouver
„ rien d'impoſſible. Qu'ils s'inſi-
„ nuent par ce moyen dans les
„ Cours; qu'ils deviennent Con-
„ feſſeurs des Rois; qu'ils en diri-
„ gent les volontez à leur gré, &
„ ſouvent d'une maniere deſavan-
„ tageuſe aux Princes mêmes.
„ Que *Henry*, d'abord Roi de *Po-
„ logne*, aïant quitté ce Royau-
„ me, pour prendre poſſeſſion de
„ celui que ſes Ancêtres lui avoient
„ laiſſé, les *Jeſuites* lui oterent en-
„ fin la Couronne & la vie. Qu'ils
„ avoient engagé *Battory* dans de
„ mauvais deſſeins contre ſes Sujets,
„ & qu'ils l'avoient enfin renverſé
„ du Trône, & réduit à une vie
„ privée. Que tant de conjura-
„ tions affreuſes, écloſes ſous les
regnes

„ regnes d'*Elisabeth* & de *Jâques*, „ étoient les fruits des conseils „ des *Jesuites*, & qu'elles avoient „ uniquement servi à aigrir l'es- „ prit des Souverains, & à rendre „ pire la condition des *Catholiques*, „ qui conservoient auparavant leur „ liberté, à l'abri de l'obscurité & „ de la patience. Que nouvelle- „ ment les *Jesuites*, qui avoient „ des Colléges à *Venise*, à *Padoue*, „ & dans les autres villes dépen- „ dantes de la Seigneurie, a- „ voient conseillé au Pape d'excom- „ munier la République, & tâché „ de soulever les autres Ordres Ec- „ clesiastiques contre elle. Que „ la *Société*, possédant maintenant „ tant de riches Ecoles en *Pologne*, „ il y a sujet de craindre qu'ils n'y „ entreprennent ce qu'ils ont es- „ sayé de faire en *Italie*, en *France*, „ & chez beaucoup de Princes, qui „ ne se tenoient pas sur leurs gardes.

Que

„ Que *Zamoſki*, Seigneur diſtingué
„ par ſa vertu, par ſon zele pour la
„ Patrie, & par ſon amour pour les
„ Lettres, avoit eu bien raiſon de
„ ne pas admettre ces Peres dans
„ l'Academie, qu'il avoit fondée
„ à *Zamoſki*. Qu'il les avoit ſa-
„ gement jugé incapables de for-
„ mer la Jeuneſſe pour les ſcien-
„ ces, & de l'élever conformément
„ aux mœurs de ſa Patrie. Que
„ l'exemple de ce grand homme
„ étoit une leçon pour les *Polonois*,
„ & devoit les delivrer du préjugé
„ ordinaire, & les convaincre que
„ les ſciences pouvoient aiſément
„ ſe paſſer des *Jeſuites*. Que par
„ conſéquent ces Religieux étant
„ nuiſibles à la République, &
„ rien moins que propres à élever
„ la Jeuneſſe, la *Pologne* devoit
„ les chaſſer par un Décret public,
„ ſi elle vouloit conſerver la paix.
„ Que leurs immenſes revenus ſe-
roient

„ roient aſſignez aux anciennes E-
„ coles, & à des Hopitaux publics.
„ Enfin que, la *Société* une fois ban-
„ nie, il falloit pourvoir à ce
„ qu'elle ne rentrat jamais dans le
„ Royaume. Qu'outre les autres
„ avantages, qui reviendroient de
„ ce projet à la République, elle
„ verroit rentrer dans le devoir le
„ Clergé, que la faction des *Jeſui-*
„ *tes* anime artificieuſement con-
„ tre la Nobleſſe, & qui a un pou-
„ voir extraordinaire dans la *Polo-*
„ *gne*.

En effet, continue M. *De Thou* (*n*), *les Nobles s'étant aſſemblez, ils agiterent, avec beaucoup de chaleur, la queſtion du banniſſement des* Je-ſuites;

(*n*) *In conventu Nobilium agitata* (hæc res) *magno opinionum æſtu; & cùm etiam ex iis quidam non ita erga Jeſuitas malè animati eſſent, poſt longas altercationes, inter tumultuantes convenit, ut non regno prorſus ejicerentur, ſicuti ab aliis petebatur, ſed intra ſcholas coercerentur . . . . . unus tantùm in aulâ, qui regi à ſacris confeſſionibus eſſet, retineretur.* Thuan. *ibid.*

ſuites; *& comme il y en avoit plu-ſieurs qui n'étoient pas ſi fort indiſ-poſez contre ces Peres, on convint, après des débats longs & tumultueux, qu'on ne les chaſſeroit pas tout à fait du Royaume, mais qu'ils ſeroient reſerrez dans leurs Ecoles . . . . . & qu'il n'en reſteroit qu'un à la Cour, en qualité de Confeſſeur du Roi.* Les troubles, que les *Jeſuites* ont cauſez depuis en *Pologne*, & particulierement l'affaire de *Thorn*, font voir que l'on ne prit pas alors le parti le plus ſûr.

Il eſt aiſé de remarquer, par l'Analyſe que M. *De Thou* a faite du DISCOURS AUX GRANDS DE POLOGNE, que j'en ai retranché quelques morceaux. J'ai cru le devoir faire, non ſeulement à cauſe que ces morceaux ne contiennent rien qui ſoit de ſaiſon, dans les circonſtances preſentes; mais auſſi parcequ'ils renferment des traits

d'une liberté un peu Républicaine, au sujet de certaines Puissances, qui sont plus respectables que jamais.

Raport qu'il a aux conjonctures presentes.

Il n'est gueres moins facile de voir combien cet Ouvrage convient à l'état, où la *Pologne* se trouve aujourd'hui, à l'égard du crédit qu'y ont les *Jesuites*. Je dirai plus: il convient même à la situation des autres Etats de l'*Europe*, comme on peut le remarquer, entre autres passages, par celui-ci (*o*). *Quant à ce qu'on ajoute, qu'elle (p) ne cause aucun trouble en* France, *à qui croit-on débiter des contes pareils? Sommes-nous étrangers en* Europe? *Pouvons-nous ignorer les troubles de la* France, *les plaintes des honnêtes gens, le nombre de ceux que les* Jesuites *obligent de s'en bannir?*

Pourroit-on mieux peindre l'état de la *France*, d'où les *Jesuites* ont encore

(*o*) Pag. 68.
(*p*) La *Société*.

encore fait ſortir, depuis peu, un ſi grand nombre de *Reformez* & de *Janſeniſtes*? Perſécution, qui s'eſt étendue juſques ſur de pieux (*q*) Solitaires, & à laquelle il ſembloit que leur renoncement au monde devoit les rendre inacceſſibles.

Temoignages des Puiſſances *Proteſtantes*.

Mais, pour m'en tenir à la *Pologne*, que cet Ouvrage regarde directement, y a-t-il quelcun qui puiſſe nier qu'il ne contienne le veritable remede aux maux de ce Royaume, s'il eſt vrai que ce ſoient les *Jeſuites* qui les ayent cauſez? Or, c'eſt une verité reconnue de tout le monde, & même par des Souverains, dont le temoignage, auſſi autentique qu'il eſt reſpectable, eſt trop favorable à cet Ecrit pour ne m'en pas prévaloir.

Dans la Lettre, que le Roi de *Pruſſe* écrivit au Roi de *Pologne* le 28. de Novembre 1724. au ſujet de

(*q*) Les *Chartreux*, refugiez à *Utrecht*.

la ſentence rendue contre la ville de *Thorn*, S. M. *Pruſſienne* ſe ſert de ces termes:

„ Tous ceux qui jugent ſai-„ nement des choſes, reconnoi-„ tront ſans doute, ſur pluſieurs „ indices, qui découvrent le fond „ de l'affaire, que cette terrible „ ſentence contre les *Evangeliques* „ ne doit point être imputée à l'a-„ mour de la juſtice, mais plutôt „ aux machinations des JESUI-„ TES, & à la haine implacable „ qu'ils ont pour notre Reli-„ gion (*r*).

Ce que S. M. *Pruſſienne* écrivit au Roi de la *Grande-Bretagne* le 2. de Décembre de la même année, eſt conforme à ce qu'on vient de lire.

Tous

(*r*) *Exiſtimabunt ſanè omnes æqui rerum arbitri, id quod & permultis indiciis in hac cauſa roditum eſt, terribilem illam adverſus Evangelicos cives ſententiam non amori juſtitiæ, ſed potius Jeſuitarum fraudibus & implacabili in Religionem noſtram odio deberi.* Thorn Affligée, *Pieces Originales*, No. V.

„ Tous ces maux, *dit ce Prince*, ſont le fruit des fauſſes accuſations des JESUITES, auxquelles les dépoſitions de faux temoins apoſtez ont donné quelque couleur, & quelque vraiſemblance (*s*).

La Lettre du Roi de *Dannemarc* à S. M. *Polonoiſe* du 23. de Décembre 1724. eſt encore plus préciſe & plus forte.

„ Notre douleur, *dit-il*, a redoublé d'une maniere inexprimable, à la vue de l'affreuſe ſentence du dernier Tribunal Aſſeſſorial de *Varſovie*, contre la pauvre ville de *Thorn*, & ſes habitans *Evangeliques*, par laquelle, à l'occaſion d'un tumulte & de quelques excès de la populace envers les *Jeſuites*, diverſes perſonnes de conſideration, & autres, ſe trouvent condamnées à une mort des plus cruelles & des plus

(*s*) *Thorn Affligée*. Ibid. No. VI.

" plus infames; l'Eglise est enlevée
" à la ville; les Ecoles sont détruites;
" la forme de la Régence est ren-
" versée de fond en comble; en un
" mot, les habitans sont dépouil-
" lez de tous leurs priviléges, ac-
" quis si cherement, & confirmez
" par la paix d'*Oliva*; le tout fon-
" dé sur les fausses dépositions des
" JESUITES, & sur les déclara-
" tions de temoins de pareille
" trempe . . . .

" Cela donne lieu de croire, que
" les JESUITES ont eux-mêmes
" excité ce tumulte, dans la vue
" d'avoir occasion par là d'ôter tout
" d'un coup aux *Evangeliques*, de
" la maniere la plus affreuse, leurs
" vies, leurs honneurs, leurs biens,
" & leurs priviléges; d'autant plus
" que la haine du Clergé *Romain* est
" poussée à un tel point que, si Dieu
" n'y met la main, on verra dans
" peu la Religion *Evangelique* en-
" tierement éteinte dans toute la

Po-

„ *Pologne* & la *Lithuanie* (*t*).

Je finirai ma Preface par un trait, qui convient encore plus particulierement au but de cet Ecrit. Je le tire de la *Déclaration du Roi de* Suede, *au sujet de ses dispositions touchant les affaires de* Pologne.

„ S. M. *Suédoise*, *ce sont les termes de cette* Déclaration, a requis le Roi de *France* de concerter les mesures les plus propres & les plus convenables, pour rétablir & rectifier ce que les cabales JESUITIQUES ont commis de contraire audit Traité, (d'*Oliva*) envers les habitans de *Thorn*, afin que par ces moyens on pût mettre fin aux tirannies ulterieurement exercées sur les consciences, & prévenir les violences, dont lesdits habitans & leurs freres de la même Religion sont menacez, & qui ne tendent qu'à la destruction de leurs Droits & libertez (*v*).

(*t*) *Thorn Affligée*, ibid. No. XV.

(*v*) Voy. le *Suplement à la Gazette d'Utrecht*, du 29. Janvier 1726.

(x) AUX GRANDS DE POLOGNE.

DAns l'état fâcheux & embaraſſant, où ſe trouve la République, GRANDS DU ROYAUME, & parmi les occupations preſſantes, où vous engage votre zele pour ſon ſalut, j'ai cru devoir, en qualité de bon Citoyen, non ſeulement prendre part à ſes maux, mais encore contribuer, du peu de talens que je poſſede, à ſa gueriſon. Voilà ce qui m'a porté à vous adreſſer cet Ouvrage. Je vous prie inſtament de lui faire un accueil favorable, ſelon votre bonté ordinaire, &, s'il vous paroît digne de votre attention, d'y puiſer la connoiſſance de nos maux, & de leurs remedes.

Si on examine attentivement les pronoſtics, les indices, & les di-

vers

(x) C'eſt l'*Epitre Dédicatoire* de l'Aut. *Polonois.*

vers ſymptômes des humeurs malignes, qui dévorent inſenſiblement la *Pologne*, on reconnoitra ſans peine la veritable nature de ſes maux, leur grandeur immenſe, leur complication ſurprenante. Mais ce n'eſt encore là que le commencement. Il faut fouiller dans le ſein de la République, creuſer ſon interieur, & y chercher la cauſe premiere de ſes indiſpoſitions. Si on le fait, on verra clairement, que *les artifices incroyables des* Jeſuites, *& la promte ſoumiſſion de leurs émiſſaires à leurs ordres, ſont cette premiere cauſe.*

Oui, je le répete, GRANDS DU ROYAUME, ce que nous avons ſouffert de maux juſqu'à preſent, nous devons l'attribuer à la *Société*, quoiqu'il ne faille pas excuſer non plus ceux dont la pernicieuſe négligence a ſouffert que ce venin ſe gliſſat juſques dans le cœur de

de la République. C'eſt pourquoi, ſi on tarde à apliquer des remedes à ce mal, & à chaſſer ce poiſon qui acheve de ronger ce qui reſte de vivant à la Patrie, c'eſt fait d'elle; & il faudra ſonger, non plus à la guériſon, mais à ſes funerailles.

Il faut donc commencer par arracher, juſqu'à la racine, les cauſes du mal; c'eſt à dire, par exterminer inceſſament du Royaume les *Jeſuites*, leurs maximes, leurs artifices. Sans ce ſoin, on ſe flate mal à propos de guerir la maladie invéterée qui nous ronge, & on ne doit pas même penſer à entreprendre cette cure. Tant qu'on ſe bornera, ou à exclure les *Jeſuites* de la Cour & des villes, ou à les renfermer dans leurs Monaſteres, nous n'aurons qu'une paix plâtrée. La *Société* ne laiſſera jamais cet affront impuni, & un jour ou l'autre, ſaiſiſſant finement la premiere occaſion

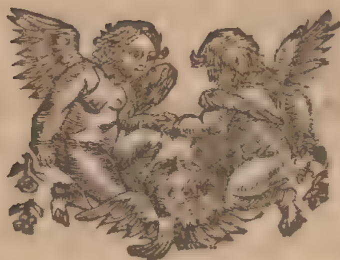
de

de troubler l'Etat, ce qu'elle regarde comme le but eſſentiel de ſa profeſſion, elle ſe vangera de nous, en r'ouvrant nos anciennes bleſſures.

C'eſt donc à vous, GRANDS DU ROYAUME, à ne pas négliger l'occaſion preſente. Dieu & la Juſtice combattent pour vous contre les *Jeſuites*. La Patrie vous demande un ſecours qu'elle a droit d'attendre de vous. La Majeſté Royale compte ſur votre aſſiſtance, & ſur vos conſeils. L'autorité du Senat a beſoin que vous la ſouteniez. Le Clergé implore votre aide pour maintenir ſes Droits. La Nobleſſe vous conjure de lui faire reſtituer les ſiens. L'oppreſſion du peuple, des veuves, des pupiles, merite votre protection. Chargez-vous avec courage, & ſans delai, de cet emploi glorieux & digne de votre fermeté.

Pour

Pour moi, je ne cesserai point de faire des vœux ardens, afin que cette entreprise réussisse à la gloire de Dieu, & au bien de la Patrie, & vous fasse un honneur immortel.



DIS-

DISCOURS AUX GRANDS DE POLOGNE.



D*Iogene* voyant les *Atheniens* émus du danger public, ſe préparer avec beaucoup d'inquiétude à le repouſſer par la force, & étant d'ailleurs réduit par la vieilleſſe à ne pouvoir porter les armes pour ſa Patrie, s'occupoit à rouler le tonneau qui lui ſervoit de demeure, afin de ne pas être le ſeul qui parût oiſif & tranquile au milieu de ſes Concitoyens allarmez. Cette action ne manqua pas de frapper une infinité de perſonnes, & chacun en jugea à ſa maniere, c'eſt à dire temerairement. Mais les gens ſages comprirent ſans peine, que ce judicieux Philoſophe vouloit enſeigner, par cette conduite extraordinaire, les devoirs d'un bon Citoyen; la part qu'il

faut qu'il prenne aux allarmes de la République, & les temoignages qu'il lui doit de son affection, dans ces tems fâcheux, fût-il hors d'état de faire autre chose que des gestes.

Plût au Ciel que nos Concitoyens, penétrez de cette verité, y conformassent leur conduite! Non que je souhaite qu'ils augmentent le desordre par des remumens inutiles ou pernicieux. A Dieu ne plaise que j'aye une telle pensée! Ce que je desire, ce seroit que chacun fît ses efforts, pour éteindre un incendie, dont on a vu longtems, avec une funeste indolence, paroître les premieres étincelles, & qui cause à présent de tristes ravages parmi nous. En un mot mon unique but, c'est d'exhorter chacun à faire tout ce qui dépend de lui, pour pacifier les esprits, & pour nous rendre enfin une paix ferme & solide.

Je ne doute point qu'il n'y ait parmi nous grand nombre de personnes, qui ne manqueroient pas à leur Patrie, si parmi la confusion des affaires & des esprits, quelqu'un leur indiquoit fidelement les meilleures voies qu'ils doivent tenir. Voilà ce qui m'a fait resoudre à me charger de ce travail. Ce n'est pas que je me trouve des dispositions

tions particulieres à m'en acquiter mieux qu'un autre ; mais infirme comme je ſuis, je n'ai de ſain que l'eſprit: & je ne puis être utile à ma Patrie que par de ſimples conſeils.

Je ne négligerai donc rien pour montrer ici quelle eſt la matiere principale de l'incendie qui deſole la *Pologne*, & quels ſont les moyens d'ôter la nourriture à ce feu dévorant, & d'éteindre inſenſiblement la chaleur des factions. Je ne vois point en quelles choſes, ni par quels conſeils, un zelé Patriote peut rendre aujourd'hui plus de ſervice à ſa Patrie.

Au reſte je vous adreſſerai la parole, Grands du Royaume : non que je me flatte, dans un ſujet relevé, difficile, ſujet enfin à être mal interprété, comme celui-ci, de dire des choſes dignes de vous; mais parce que votre devoir & les deſirs des gens vertueux, qui ſouhaitent ſincerement le repos public, vous impoſent l'obligation de penſer ſerieuſement aux affaires que je dois traiter. Peut-être, ſi vous n'approuvez pas tout ce que j'avancerai, vous trouverez à profiter en quelque choſe, ou du moins mes fautes vous donneront de nouvelles vues. D'une maniere ou d'autre, je ne croirai pas

avoir perdu mes peines, si j'ai remué mon tonneau, pour parler de la sorte, c'est à dire si j'ai temoigné ma tendresse à ma Patrie dans ces tems difficiles, sinon par des secours effectifs, au moins par des efforts sinceres & par des avis desinteressez.

Jesuites causes des maux de la Pologne.

Je commence. Il suffit de consulter ceux qu'une longue & perilleuse experience a instruits de nos affaires, & de voir en même temps ce qui se passe tous les jours parmi nous, pour reconnoître que les *Jesuites* sont la cause de nos maux, qu'ils attisent le feu de la dissension, qu'ils soufflent la discorde, en un mot que sans eux, ou nous vivrions exemts de troubles, ou nos troubles seroient aisez à éteindre. Mais malheureusement plusieurs personnes, séduites par leur affection pour eux, s'aveuglent volontairement, de peur de voir des veritez desavantageuses à ces Peres. Ainsi je suis dans la nécessité de prouver avec soin une chose qui saute aux yeux, & de forcer par une foule de preuves les Patrons des *Jesuites* à voir combien cet Ordre est préjudiciable à la *Pologne*.

Trois preuves de cette Proposition.

Premierement donc je montrerai, que consideré en lui-même, il est naturellement contraire au bien d'une Répu-

République, & formidable en particulier à la liberté de la *Pologne*. En second lieu, je ferai voir par des exemples terribles, que cette secte dangereuse a causé par tout des troubles dans l'Etat politique. Enfin je répondrai aux objections qu'on a coutume de faire en faveur des *Jesuites*. Si je réüssis dans ces trois chefs, chacun conclura de lui-même ce que je veux prouver ; savoir, que quiconque est bien intentionné pour l'avantage commun, doit travailler à bannir du Royaume les *Jesuites* & le *Jesuitisme*, les seuls perturbateurs de notre repos, & l'unique obstacle à une paix tranquile & assurée. I. PARTIE.

Quant au premier point ,il y a trois choses à considerer, *la Politique de l'Ordre des* Jesuites ; *la fin à laquelle il tend* ; *la méthode qu'il suit pour arriver à cette fin*. Examen & division de la premiere preuve.

Pour ce qui est de la Politique des *Jesuites*, si nous l'examinons avec attention, nous serons obligez d'avouer qu'elle est très-judicieuse, très-solide, très-propre aux grandes choses ; en un mot, qu'elle ne peut que rendre cet Ordre très-utile au parti auquel il se joint, & très-formidable à celui dont il se déclare ennemi. La disposition generale Politique & discipline des *Jesuites*.

nerale en eſt purement monarchique : forme de gouvernement très-commode, ſoit pour remuer, ſoit pour agir. Les nerfs de cette police conſiſtent en ce que le Corps entier eſt gouverné par un ſeul Chef (*a*), & que ce Chef eſt attaché à un ſeul lieu, ſavoir la ville de *Rome*, où il eſt obligé de reſider perpétuellement. De là, l'avantage qui diſtingue cette ſecte de toutes les autres, je veux dire la ſimplicité & l'uniformité de ſes vues, toujours réglées ſur la volonté de ceux qui ſont les maîtres dans le ſacré Conſiſtoire. Ajoutez la diſcipline ſévere de l'Ordre, ſavoir l'obéïſſance aveugle dont ſes Membres font profeſſion : obéïſſance qui les oblige non ſeulement à ſe ſoumettre à tous les ordres de leurs Superieurs, mais qui leur ôte juſqu'au droit de les examiner, & de ſe récrier contre leur abſurdité. Voi-

(*a*) Il faut les entendre eux-mêmes ſur le merite de leur Ordre. *Le premier & le plus grand miracle de la* Société, diſent-ils, *eſt la* Société *même. Il n'y a point de plus grand miracle que le Monde : on peut dire la même choſe de la* Compagnie de Jeſus, *qui eſt comme un petit Monde. Ce grand Corps de la* Société *tourne & roule par la volonté d'un ſeul homme, qui eſt notre General.* Imago primi ſæculi Societatis Jeſu.

Voilà ce qui forme la Monarchie des *Jesuites*, ce qui y maintient une parfaite union, ce qui fait qu'elle reüssit toujours, & que rien ne lui resiste. Mais ce n'est pas encore tout. Ce qui entretient cette concorde, & qui serre les nœuds par lesquels ces Peres sont attachez les uns aux autres, c'est en premier lieu, cette residence constante du General à *Rome*: en second lieu, leur attachement pour l'*Espagne*, dont ils ont assez donné de preuves, en n'élisant presque que des Generaux *Espagnols*, ou Sujets de l'*Espagne*, ce qui semble n'être pas sans mistere: en troisieme lieu, leur indépendance, qui fait que parmi tant de Clercs, les *Jesuites* presque seuls sont exemts de la jurisdiction ordinaire des Magistrats & des Evêques, & n'obéïssent qu'à un Chef tiré de leur Corps, & toujours *Italien* ou *Espagnol*: en sorte qu'ils peuvent impunément mépriser les loix des lieux qu'ils habitent, & par conséquent exécuter parmi nous leurs mauvais desseins, sans apréhender, ni le Droit *Polonois*, ni notre séverité: en quatrieme lieu enfin, le soin qu'ils ont de placer dans les dignitez subalternes, dans les Provincialats par exemple, non des Naturels du païs,

Base de leur gouvernement.

mais, ou des *Espagnols* & des *Italiens*, ou des *Jesuites* fugitifs d'*Angleterre*, de *France* & d'ailleurs, pour quelque faute considerable. Que dis-je? Leur attention va jusqu'à ne remplir les places inferieures, dans les maisons qu'ils ont en *Pologne*, que de Sujets d'une naissance obscure & plebeïenne. Or il n'est pas difficile de penétrer le motif de cette conduite. Ils savent que notre Noblesse genereuse, franche, affectionnée à la Patrie, ne s'accommoderoit pas à leurs vues criminelles, & n'y sacrifieroit jamais le salut de la Nation. Ainsi nous entretenons le *Jesuitisme* à nos dépens, & cependant le profit en revient à l'*Espagne* & à *l'Italie* seules : ou, pour m'exprimer autrement, le ventre du *Jesuitisme* est *Polonois*, tandis que le Chef qui dirige ce grand Corps est tout *Espagnol* ou *Italien*.

Voilà autant de choses qui fortifient la Monarchie *Jesuitique*, qui en dirigent les coups sûrement, qui lui font suivre constamment ses premieres vues, qui assurent l'exécution de ses projets. Que si vous ajoutez à ces remarques la judicieuse distinction des dignitez, & la subordination parfaite qui est établie dans ce Corps, vous jugerez qu'on a pourvu avec une extrême sagesse à tout

ce

ce que le Gouvernement monarchique a d'inconveniens. C'eſt pourquoi, à juger par les ſeules lumieres du ſens commun, il ſemble impoſſible que cette ſecte ſoit jamais détruite par l'ambition tirannique de ſes Chefs, ou par les révoltes ſéditieuſes de ſes Membres: avantage qui n'eſt pas médiocre, & qui contribue infiniment à rendre les *Jeſuites* propres à réüſſir dans ce qu'ils entreprennent.

On vit en *France*, au tems de la Ligue, une preuve éclatante, & de cette union du corps *Jeſuitique*, & de la fermeté que produit cette union. En effet, tandis que des Eccleſiaſtiques les uns étoient Royaliſtes, les autres Ligueurs, les *Jeſuites* ſeuls furent tous Ligueurs, ſans en excepter un: ils animerent la faction *Eſpagnole*: ils y furent ce que le cœur eſt dans le corps, c'eſt à dire, ce qui vit le premier & ce qui meurt le dernier; en un mot, on ne put l'exterminer, qu'après avoir chaſſé les *Jeſuites* (*b*) du Royaume. Or d'où vient cette

(*b*) En l'année 1594. pour l'attentat commis ſur *Henri IV*. par *Jean Châtel*, à l'inſtigation des *Jeſuites*, & en particulier de *Jean Gueret*, ſon Profeſſeur en Philoſophie, & de *Jean Guignard*, qui fut pendu pour cela, & pour

cette fermeté & cette constance, dans un Corps composé de tant de sortes d'esprits, si ce n'est de la constitution de son gouvernement?

Je demande maintenant si nous n'avons rien à craindre des *Jesuites*; je le demande à ceux qui ont des yeux, à ceux mêmes qui s'aveuglent exprès, & qui ne peuvent pourtant point ne pas voir ce qui se passe aujourd'hui en *Pologne* Pour moi, je regarde la faction *Jesuitique* parmi nous comme une épée tranchante & aisée à manier, dont la lame est dans ce Royaume, & la poignée entre les mains de la Cour de *Rome*, qui en dispose à son gré. C'est ce qu'on verra mieux, quand j'aurai montré quelle

pour avoir écrit des Libelles diffamatoires contre *Henri III. & Henri IV.* Le Parlement, en condamnant *Jean Châtel aux peines accoutumées contre de semblables parricides . . . . . ordonna que les Prêtres & Ecoliers du Collége de* Clermont, *& autres soi-disans de la* Société de Jesus, *comme étant corrupteurs de la Jeunesse, perturbateurs du repos public, & ennemis du Roi & de l'Etat, vuidroient dans trois jours de leur Maison & Collége, & dans quinze de tout le Royaume*, &c. Mezerai *abr. chron.* t. 6. Mais ces Peres furent rétablis en *France* en l'année 1603. à la sollicitation de *Guillaume Fouquet la Varenne*, Favori de *Henri IV*. Mezer. *ibid.*

quelle eſt la fin propre de cet Ordre.

La fin à laquelle les *Jeſuites* tendent, eſt encore une circonſtance qui les caracteriſe, & qui diſtingue leur Regle des autres Ordres. Car ceux-ci n'ont été inventez & approuvez pour la plupart, qu'afin de contribuer à réveiller la dévotion parmi le peuple, à faire fleurir la Religion *Catholique Romaine*, à étendre le pouvoir du Clergé. Mais chez les *Jeſuites* ce n'eſt là que la moindre partie de leurs ſoins. Leur but principal eſt non ſeulement de relever l'autorité du ſaint Siége, ou de l'Empire Eccleſiaſtique, (ce qui leur eſt commun avec les autres Réguliers;) mais encore de reformer & d'aſſujettir tellement l'Europe entiere, que *Rome* n'ait plus à craindre de nouvelles révoltes, & que les Peuples ne trouvent plus les mêmes facilitez à ſecouer ſa tirannie.

Fin que les *Jeſuites* ſe propoſent.

C'eſt par cette raiſon qu'ils en veulent ſur tout à notre liberté. Ils n'ignorent point que ce beau privilége des Sujets dans les Royaumes *Septentrionaux* a toujours été odieux aux *Romains*, qui ne peuvent ſoufrir ces loix barbares, comme ils parlent, leſquelles repouſſent conſtamment le joug de *l'Inquiſition*.

Obſtacles qu'elle rencontre en *Pologne*, ſavoir la liberté du Royaume.

Auſſi,

Aussi, éloigner ces obstacles qui mortifient l'ambition *Romaine*, est le quatrieme vœu de cet Ordre, son vœu extraordinaire, son vœu propre & caracteristique. Pour cet effet il a été honoré de tant de privileges, bulles, indults, que non seulement il l'emporte en puissance sur les autres Ordres, mais qu'il commence même à devenir terrible & insupportable à tous les Prelats. Bien plus, le pouvoir de cette secte est parvenu à un tel point, que je ne doute nullement qu'elle ne cause un jour un schisme (*c*) horrible dans l'Eglise *Romaine*. Elle a fait voir ici un bel échantillon de ce schisme, par la distinction odieuse des *Catholiques*, en *Catholiques* veritables, & en *Catholiques* politiques. Les premiers sont, non les personnes qui ont embrassé la foi *Catholique*, & qui en font une profession ouverte, mais celles qui, livrées à la faction *Jesuitique*, en approuvent les projets, & en secondent les intentions. Les seconds au contraire, c'est à dire les *Catholiques* politiques ou faux, ce sont ceux

(*c*) On peut déja le regarder comme tout formé par les divisions des *Jesuites* & des *Jansenistes* sur la matiere de la Grace, auxquelles la *Bulle Unigenitus* ne paroît pas être un remede convenable.

ceux qui croyent & qui vivent en bons *Catholiques*, mais qui d'ailleurs ne pouvant gagner ſur eux-mêmes d'approuver les conſeils factieux & les manieres emportées des *Jeſuites*, croyent devoir preferer le bien de leur Patrie à l'avancement d'une faction étrangere, ſavoir celle de *Rome*. Je laiſſe à juger aux gens ſages leſquels de ces *Catholiques* ſont les meilleurs. En tous cas les *Jeſuites* ſont de la premiere eſpece, & comme ils s'opiniâtrent à le nier, je vais le prouver par un exemple fameux.

Preuve qu'ils ſont ennemis de la liberté.

Je parle de l'Interdit (*d*) de *Veniſe*. Cette République avoit renouvellé certaines Conſtitutions, pour obvier à l'avarice des *Jeſuites*, qui ſe rendoient heritiers d'un chacun par de mauvaiſes voies, & le Pape trouvant que ces Conſtitutions étoient injurieuſes & préjudiciables à l'Egliſe, en avoit demandé hautement juſtice aux *Venitiens*. Ces ſages Républicains comprirent que céder en cette occaſion, ce ſeroit proſtituer la majeſté de leur Patrie: ſur quoi ils déclarerent ouvertement, que la juriſ-

(*d*) Sous *Paul V*. en 1606. On peut voir des relations fort exactes & bien circonſtanciées de cette importante affaire dans *De Thou*, *Hiſt. ſui temp. lib.* 137. & dans l'*Hiſt. du Gouv. de Veniſe*, par *Amelot de la Houſſaye*, t. 1.

juriſdiction ſuprême & le pouvoir légiſlatif dans leur Etat, appartenoit, non au Pontife *Romain*, mais à eux ſeuls (*e*). Le Pape ſe flatta de les effrayer par les foudres de l'excommunication. Le Senat à l'inſtant aſſemble le Clergé de *Veniſe*, lui expoſe l'injuſtice de l'excommunication, & l'exhorte à remplir ſes fonctions ordinaires, ſans ſe ſoucier d'une pareille cenſure. Qu'arriva t'-il? L'ancien Clergé prend unanimement le parti de la République, lui promet de ne point ſe détacher d'elle, & continue d'exercer ſes fonctions accoutumées. Les ſeuls Ordres nouveaux, dont les

(*e*) L'amour que tous les *Venitiens* temoignerent en cette occaſion pour leur liberté, & la fermeté avec laquelle ils la ſoutinrent, ſont un exemple bien frapant. Si on en excepte les *Jeſuites*, les *Capucins*, & les *Théatins*, *il n'y eut point d'Eccleſiaſtique qui voulût ſe ſoumettre à l'Interdit. Le grand Vicaire de* Padoue *fut le ſeul qui témoigna quelque incertitude. Il fut aſſez hardi pour dire au* Podeſta, qu'il feroit ce que le St. Eſprit lui inſpireroit; *mais le* Podeſta *lui aïant répondu*, que le même St. Eſprit avoit déja inſpiré au Conſeil des Dix, de faire pendre tous les desobéïſſans, *il ne balança plus, & ne demanda point d'autre inſpiration que celle-là pour ſe déterminer.* Puffendorf, *Introd. à l'Hiſtoire*, &c. Voy. auſſi *Amelot de la Houſſaye*, ubi ſupra.

les regles font mieux accommodées à l'état present des affaires de *Rome*; les feuls Ordres nouveaux, dis-je, aïant les *Jesuites* à leur tête, condamnent la caufe publique, & abandonnent leur pofte (*f*). En faut-il davantage, pour montrer que les *Jesuites* ne pouvoient pas accorder le but de leur Inftitut avec la liberté & les loix de *Venise* (*g*): que par

(*f*) Le Pape aïant rapellé le Nonce qu'il avoit à *Venise*, ce Prélat fut, entr'autres, fuivi des *Jesuites*. Alors le Senat fit contre eux une Loi févere, par laquelle ils furent banis de l'Etat à perpétuité; & même lorfque *les* Capucins *& les* Théatins *eurent permiffion de revenir*, après que cette affaire eut été accommodée, *les* Jefuites *qui avoient fait déja plufieurs intrigues fort defagréables au Senat*, *furent exclus de l'Amniftie*; *&* *ce ne fut que fous* Alexandre VII. (*en* 1657.) *qu'ils remirent le pied dans l'Etat de* Venife; *mais à des conditions qui les chagrinerent extremement : furtout ils furent très fenfibles à celle qui ne permet à aucun* Jefuite *d'être plus de trois ans dans les terres de la République*. Puffendorf, *ubi fupra*. Confultez auffi *De Thou* & *Amelot de la Houffaye*, ibid.

(*g*) Dans les réponfes que le Senat de *Venife* fit à M. *De Fresne-Canaie*, Ambaffadeur de *France*, fur les expédiens que ce Miniftre lui propofoit, pour accommoder le differend de la République avec le Pape, cet illuftre Corps dit, *que le baniffement des* Jefuites *à perpétuité avoit*

par conséquent ils different en cela des autres Ecclesiastiques ; en un mot, qu'ils sont de cette espece de Catholiques

avoit été décreté pour des causes particulieres qui ne touchoient point à l'Interdit ; comme pour avoir été auteurs de séditions & de mouvemens dans l'Etat ; avoir blessé l'honneur de la République dans leurs prédications ; avoir condamné l'Aristocratie, & par conséquent la forme & les maximes du Gouvernement de Venise. Amelot de la Houssaye, t. 2.

Lors que les Jesuites *sortirent de* Venise, *peu s'en fallut que la populace ne les insultat. On les regardoit comme les Espions de l'*Espagne *& du Pape. Le Conseil des Dix les avoit convaincus d'avoir soustrait les enfans & les femmes à l'autorité de leurs peres & de leurs maris ; & on avoit intercepté des Lettres par lesquelles ils faisoient savoir à Sa Sainteté, qu'ils lui avoient gagné dans la Ville trois cents jeunes hommes de la Noblesse, qui étoient autant de personnes prêtes à exécuter ponctuellement ses ordres. On les avoit aussi accusez devant le Senat d'avoir arraché par les confessions les secrets des familles ; d'être parvenus par la même voie à connoître parfaitement les biens, & les facultez des Particuliers, & par conséquent toute la puissance & toutes les forces de l'Etat ;* & enfin *d'en tenir des regîtres qu'ils envoyoient tous les six mois à leur General, par le moyen de leurs Visiteurs : accusations, dont on trouva les preuves dans plusieurs Ecrits que leur fuite précipitée ne leur permit pas d'emporter avec eux.* De Thou, *ubi supra.*

liques dont je viens de parler ? Voyez donc, Grands de *Pologne*, quel sera notre sort, s'ils se proposent de nous enlever notre liberté, comme ils se le proposent effectivement, parce qu'elle est contraire à leurs desseins.

Il s'agit maintenant de voir par quelles routes ils se conduisent parmi nous vers ce but. C'est là que brille leur adresse. Si les Rois du *Nord* étoient absolus, il suffiroit pour les *Jesuites* de former entre ces Princes une forte ligue, qui fût affectionnée à leur Ordre. Mais heureusement notre condition est telle, que ce n'est pas assez d'avoir gagné les Rois, si on n'a gagné les Royaumes; or c'est une chose d'une difficulté extrême. Voici donc comme ils s'y prennent.

Conduite qu'ils tiennent pour arriver à leur but.

Leur premier soin est de s'insinuer dans les Cours; car cette espece d'éperviers ne s'envole jamais, qu'elle n'ait auparavant bâti un nid, où ses œufs soient en sureté; & les *Jesuites* se croiroient banis, exilez, deshonorez, s'ils n'étoient pas admis à la Cour. Y sont-ils une fois, ils songent à s'emparer de l'esprit du Prince, en donnant un Confesseur de leur Corps, soit au Roi même, soit à la Reine, & en choisissant au Prince Royal un

I. ils s'insinuent à la Cour.

Précepteur de leur façon. Que s'ils n'y reüssissent pas, ils se tournent vers ceux qui occupent les premieres places dans le Royaume; ils tâchent de se rendre les maîtres de leurs volontez; ils épient leurs desseins; ils observent leurs passions; en un mot ils mettent tout en œuvre pour découvrir par où ils les peuvent prendre. Cependant la Cour de *Rome* ne néglige pas ces Emissaires zelez & fideles. Tout ce qu'elle a de crédit, de richesses, de prudence, est pour eux; de sorte que leurs recommandations ont plus de poids à *Rome*, que celles des premiers Princes de l'*Europe*.

N'y eût-il que leur crédit formidable, on voit bien que ce feroit assez pour corrompre toutes les Cours; & de plus, la triste experience que nous en avons, ne permet pas d'en douter. Mais d'ailleurs cet Ordre ne compte pas tant sur son pouvoir, qu'il ne se fie encore davantage à son habileté, & au talent merveilleux qu'il a pour gouverner les esprits.

Pour ne rien dire d'une infinité de sourdes pratiques, par lesquelles il tend secretement à ses fins, je me borne à deux remarques; la premiere qu'il fait tout pour s'introduire à la Cour; la seconde

conde qu'il n'oublie rien pour en fermer l'entrée à ses adversaires, & pour y faire rejetter ou éluder leurs plaintes. Quand il a obtenu ces deux points, il n'en demande pas davantage; il se suffit à lui-même pour achever le reste. Les gens sages voyent parfaitement combien cet Ordre est alors à craindre. L'obstruction de quelque viscere dans nos corps est moins dangereuse à la vie, que cette suffocation de la principale artere du Corps politique, où le sang ne peut plus couler librement, ne l'est à un Royaume. Aussi c'est de cette cause que vient l'ardeur fiévreuse qui mine aujourd'hui notre Patrie. Il est vrai que les *Jesuites* se gardent bien de reconnoître cet esprit intriguant que je leur attribue. Au contraire, persuadez qu'un pareil defaut ne peut que leur attirer la juste haine des honnêtes gens, ils repoussent cette accusation avec force, & temoignent une vive indignation contre quiconque les en charge. A les entendre parler, *ces reproches faux tombent moins sur eux que sur la Religion; ce sont des calomnies inventées par des Heretiques, ou par des courtisans jaloux; les* Jesuites *ont dit un éternel adieu au monde; les affaires politiques sont indignes de ceux qui,*

comme eux, ne s'occupent que des choſes celeſtes; leur Regle leur interdit l'entree du Gouvernement: ils fuient le maniment des affaires publiques, comme la peſte de leur Institut, & autres choſes ſemblables. Diſcours ſpécieux, eblouiſſant, convenable à des gens vraiment pieux; diſcours enfin dont je conſeillerois à la *Pologne* de récompenſer les auteurs par une collecte liberale, s'ils diſoient la verité! Mais malheureuſement ce ſont autant de paroles vaines, théatrales, ſans effet, refutées par une experience continuelle. C'eſt pourquoi je ne doute point, & qu'elles ne faſſent rire ceux qui ſe ſouviennent, combien de fois la faveur des *Jeſuites* leur a tenu lieu à la Cour de merite & de crédit, & qu'elles n'excitent au contraire l'indignation des autres, à qui leur merite a été inutile, parce qu'ils n'avoient pas le bonheur de plaire aux bons Peres, ou qu'ils leur avoient mal fait la cour.

Et de fait, ſi les *Jeſuites* ont renoncé aux affaires politiques, ſi elles ſont au deſſous d'eux, pourquoi trouvent-ils mauvais qu'on ſollicite leur excluſion de la Cour? Pourquoi mettent-ils cette conduite à leur égard parmi les griefs dont ils veulent avoir juſtice contre les Politiques? Mais je m'amuſe à prouver une choſe

ſe manifeſte. Du moins je puis aſſurer qu'étant encore à la Cour, j'entendis un jour un *Jeſuite* conſiderable répondre d'une maniere inſultante à un Miniſtre étranger, qui ſe plaignoit d'une injuſtice criante qu'il avoit eſſuyée: *Voyez-vous ce que nos Peres peuvent ici?* Je l'avoue, ce diſcours temeraire me piqua ſenſiblement, & j'eus une vive douleur de voir ces hommes inſolens & emportez découvrir ainſi la foibleſſe de notre Gouvernement, devant ceux à qui on devoit la cacher avec plus de ſoin. Mais paſſons aux autres pratiques des *Jeſuites.*

Quand ces vautours ont une fois conſtruit & aſſuré leur nid à la Cour, ils envoyent leurs Emiſſaires à la Chaſſe, & voici comme ils s'y prennent. Ils commencent par prendre ou élever dans les principales villes des Seminaires, des Colléges, des Egliſes, en grand nombre, afin d'y ramaſſer les moiſſons abondantes qu'ils ſe préparent. Ils en tirent premierement cet avantage, que par là le Royaume entier tombe entre leurs mains, & que maîtres de ſes principales parties, ils peuvent le tourner (*b*) en tel ſens qu'il leur plaît. Pré- II. ils bâtiſſent des Maiſons dans les villes principales.

 caution,

(*b*) *Archimede* ne demandoit qu'un point fixe

Pour se rendre maitres des bonnes Places.

caution, à laquelle ils ajoutent celle de bâtir tellement leurs maisons, qu'ils puissent de jour & de nuit entrer dans les villes sans aucun obstacle, comme on peut voir dans les forteresses qu'ils se sont faites à *Cracovie*, à *Vilna*, à *Posname*, & dans bien d'autres Places. Peut-on assez admirer, ou, pour mieux dire, détester la fatale négligence des *Polonois*? Nous voyons tranquilement ces édifices préjudiciables à la République s'élever sous nos yeux, & nous connivons à cette insolence! Que dis-je? Nous fournissons aux dépenses qui y sont nécessaires, nous y portons nous-mêmes les materiaux. Si le Roi entreprenoit quelque chose de semblable, la République entiere se souleveroit sans doute contre lui. Soufrirons-nous donc ces attentats à des vautours qui viennent dans nos forêts faire lever le gibier, pour des chasseurs étrangers? Mais ce n'est pas l'unique chose à laquelle

fixe pour remuer toute la Terre. Les *Jesuites* se sont appliqué cela dans leur *Imago primi sæculi.* On y voit un des emblêmes de la *Société*, où est represénté un Ange qui enleve le globe de la Terre, par le moyen d'une machine semblable à la vis d'*Archimede*, avec cette devise, *Fac pedem figat, & terram movebit*.

quelle ces Colléges servent aux *Jesuites*. Par eux ces Moines adroits se rendent maîtres de notre Jeunesse, l'esperance de notre posterité ; ils en refondent les cerveaux ; ils les régenerent, pour ainsi dire ; en un mot ils se préparent parmi nous un nouveau Monde, & un peuple tout *Jesuite*. Et de la Jeunesse.

Cependant ceux d'entre eux en qui ils trouvent les talens nécessaires, s'appliquent, ou à la Prédication, ou au lucratif emploi d'entendre les Confessions ; & par ce moyen, non seulement ils s'attachent insensiblement le peuple, mais encore ils facilitent à leurs Procureurs les occasions d'envahir les biens du Public & des Particuliers. Ils prêchent & confessent par des raisons semblables.

Quelle vaste matiere n'aurois je pas ici, si je voulois m'étendre sur les artifices honteux, que ces hommes employent, particulierement pour gagner les femmes ? Mais puisque ce détail ne convient, ni à mes occupations, ni à mon but, je me contenterai de remarquer une circonstance qui les distingue des autres Réguliers. Je veux parler du refus que les *Jesuites* font des presens médiocres qui leur sont offerts. D'autres Religieux les acceptent avec reconnoissance. Ceux-ci les trouvent indignes d'eux & de la splendeur de leur Richesses qu'ils acquierent par ces moyens.

Ordre; *Aquila non capit muſcas*: & d'ailleurs, habiles Politiques comme ils ſont, il ſavent que négliger à propos un petit profit eſt ſouvent un grand gain. J'ai vu moi-même leur hypocrite moderation aller juſqu'à leur faire rejetter un preſent de cinquante ducats de *Hongrie*. Mais loin que les bons Peres temoignent le même dégout pour les legs teſtamentaires des perſonnes opulentes, ils engloutiſſent de grandes terres, & les recherchent par tant de fourberies indignes, que la *Pologne*, au milieu de la corruption publique, n'a peut être jamais rien vu de pareil. De là viennent à ces genereux comtempteurs des richeſſes, à ces Religieux détachez & deſintereſſez, à ces Peres officieux qui nous preſentent gratuitement leurs ſervices, ces revenus immenſes & Royaux, dont ils ſe ſervent, non plus pour étayer leur crédit, mais pour entretenir des factions parmi nous. Leurs Treſors & leurs Chartres ſont dans la *Grande-Pologne* à *Kaliſh*, dans la *Petite* à *Cracovie*, dans la *Ruſſie* à *Lublin*, dans la *Lithuanie* à *Vilna*, dans la *Mazovie* à *Pultawa*, dans la *Pruſſe* à *Braunſberg*. Il ſuffiroit de fouiller dans ces regîtres ſecrets, pour inſtruire mieux la *Pologne* de ſon état, qu'on n'a fait juſqu'ici par tant

de

de tumultueuses recherches.

Mais je me suis arrété sur ce premier chef, je veux dire sur la Politique des *Jesuites*, autant qu'il falloit pour mettre un chacun au fait. Qu'on juge maintenant si ceux-là se trompent, qui croyent ces Peres dangereux, & qui recommandent de veiller sur leur conduite. Je suis sûr que plusieurs personnes sont mieux instruites encore que moi-même de la verité de mon récit.

II. PARTIE. Exemples des mauvaises suites du pouvoir des *Jesuites*.

Maintenant que nous avons parlé en general de la constitution du Gouvernement *Jesuitique*, nous devons prouver par des exemples particuliers, combien il a été pernicieux au Gouvernement temporel, ce qui est la seconde partie de ma division. Or il ne tiendroit qu'à nous, pour y réussir, de faire faire attention aux affaires de la *Pologne*. Mais j'aime mieux tirer mes principales preuves des histoires étrangeres, parce que n'aïant point d'interêt personnel qui nous aveugle sur ces sujets, nous serons mieux en état d'en juger; ce qui ne m'empêchera pourtant pas d'alléguer aussi des preuves domestiques.

Histoire de la Ligue en *France*.

Rien ne peut mieux faire connoître le genie du *Jesuitisme*, & ce qu'il est capable d'exécuter contre les Rois, que

que l'hiſtoire des troubles arrivez en *France* pendant la Ligue. Voici le fait. Telle eſt la conſtitution du Royaume, que les habiles Politiques l'ont citée comme un modele achevé d'un Gouvernement ſage & ſolide. En effet, approchant autant qu'il eſt poſſible d'une Monarchie abſolue, elle eſt néanmoins à couvert de la tirannie & de la ſédition, par l'autorité des Parlemens qui obvient au premier inconvenient, & par l'amour des *François* pour le ſang Royal, qui prévient le ſecond. Quant à ce dernier article, les *François* à cet égard ont quelque choſe qui les met au deſſus des autres nations. Auſſi aucune Maiſon Royale en *Europe* n'eſt auſſi ancienne que celle de *France*. Néanmoins cet attachement de ſes Sujets, ſur lequel *Henry III.* comptoit comme ſur un appui ferme & inébranlable, ne put le defendre contre les *Jeſuites*, qui firent ce qu'on n'avoit jamais vu en *France*, c'eſt à dire qui dépouillerent le Roi de ſon pouvoir, avilirent la famille Royale, maſſacrerent le Prince, & applanirent les chemins à une nation ennemie (*i*) de la *France*, pour en uſurper le Royaume. Que dis-je? Si Dieu n'avoit déconcerté leurs projets par une pro-

(*i*) Les *Eſpagnols*.

providence particuliere & qui tient du miracle, probablement ils auroient porté les *François* à trahir la Maison qui régnoit chez eux depuis plus de six cents ans, & qui embrasse presque tout ce qu'il y a de familles souveraines. En un mot, on auroit vu l'ennemi perpétuel de la *France* placé sur le trône par les *Jesuites*; en quoi il y auroit eu quelque chose de plus choquant encore, que s'ils nous avoient donné pour Roi leur *Demétrius* (*k*) *Moscovite*.

Maintenant je vais confirmer ce que j'ai avancé de leur humeur factieuse & mal intentionnée, par un exemple de ces

Les *Jesuites* sont ennemis des Rois.

(*k*) *Il y avoit en* Pologne (en l'année 1605.) *un certain homme qui se faisoit passer pour* Demétrius, *fils de* Jean Basilowitz, *Czar de* Moscovie.... *Ce* Demétrius, *vrai ou faux, trouva particulierement créance dans l'esprit de* George Mniszek, *Vaïvode ou Gouverneur de* Sendomir, qui, *accompagné de plusieurs Seigneurs* Polonois, *mit une Armée en campagne, & passa .. en* Moscovie *avec ce* Demétrius. *Puffendorf*. Mais cette entreprise ne réussit pas, & l'Imposteur fut massacré avec quantité de *Polonois*; ce qui fut le commencement d'une guerre furieuse entre la *Moscovie* & la *Pologne*, qui ne finit qu'en 1634. après une treve de quatorze ans, faite en 1615. Ce furent les *Jesuites* qui mirent ce fantôme sur le théâtre. Voy. *De Thou*, lib. 135.

ces détours obſcurs, qu'ils ſe tracerent pour ſapper le trône de *Henry III.* Vers la naiſſance de la Ligue, on commença à agiter en *France* la queſtion, *ſi, en cas d'hereſie, le Pape peut abſoudre les* François *du ſerment de fidelité qu'ils font au Roi*; d'où naiſſoit cette autre demande, *eſt-il permis à tout Particulier de tuer un Tiran, ſans y être autoriſé publiquement?* Vous comprenez ſans doute, Grands de *Pologne*, combien la déciſion de ces deux cas intereſſoit le Roi & le Royaume. O Ciel! Qu'auroient dit les Apôtres, lors qu'ils tinrent un Concile à *Jeruſalem*, ſous l'aſſiſtance du Saint Eſprit, ſi un Religieux étoit venu les conſulter ſur une difficulté pareille?

Cependant ces queſtions n'étoient pas nouvelles en *France.* Les differens éternels des Pontifes *Romains* avec les Rois *Très-Chrétiens*, avoient donné occaſion d'examiner cent fois la premiere; & pour la ſeconde, il y avoit environ deux cents ans qu'on l'avoit publiquement examinée & décidée en (*l*) *Sorbonne*,

(*l*) *En l'année* 1414. *l'Evêque de* Paris, *& l'Inquiſiteur de la foi, aſſemblez en la Sale de l'Evéché, en preſence de pluſieurs Prelats, de grands Docteurs, & d'une grande foule de peuple*,

bonne, à l'occasion du meurtre de *Louis* (*m*) Duc d'*Orléans*. Mais elles avoient toujours été niées, de sorte que le Con-

ple, jugerent à propos de la censurer, comme erronnée qu'elle étoit en la foi & dans les mœurs, & de la condamner, comme scandaleuse qu'elle étoit en plusieurs façons, à être brulée au Parvis Notre-Dame. *Deux jours après, l'exécution s'en fit, eux presens, sur un échaffaud dressé à cet effet*, &c. *Hist. de* Charles VI. *traduite par M.* Le Laboureur, *liv.* 33.

(*m*) *Jean* Duc de *Bourgogne*, oncle de *Charles VI.* & ennemi implacable de tout ce qui s'oposoit à son effroyable ambition, fit assassiner *Louïs* Duc d'*Orléans*, son neveu, l'an 1407. par un Gentilhomme *Normand*, nommé *Raoul d'Oquetonville*, qui *lui déchargea un coup de hache d'armes, dont il lui coupa la main, & d'un second lui fendit la tête en deux.* (Voy. *Mez.* t. 3.) Action détestable qui retomba sur l'Aüteur; car les serviteurs du Duc d'*Orléans*, entr'autres *Tannegui du Châtel*, aïant menagé en 1419. une entrevue entre le fils de *Charles VI.* & le Duc de *Bourgogne*, ces deux Princes se joignirent sur le Pont de *Montereau-faut-Yonne.* Et *comme le Duc* Jean *se presente*, Tanneguy du Châtel *lui dresse une querelle d'Allemand, disant qu'il ne rendoit au Dauphin l'honneur qu'il lui devoit, & avec une hache lui donne tel horion sur la tête, qu'il en mourut.* Pasquier, *Recher. de la* France *l. 6.* Voy. aussi *Mez.* ubi supra, & Bayle *Dict. Hist. & Crit.* à l'Art. BOURGOGNE (*Jean* Duc de)

Concile de *Constance* en particulier avoit (*n*) condamné également la seconde, & la personne qui la soutenoit (*o*).

Il n'en fut pas de même cette fois-ci. La *France* étoit changée à tel point, qu'une grande partie du Clergé, & l'Ordre entier des *Jesuites*, soutinrent ces deux propositions, anéantissant ainsi l'autorité de leurs ancêtres. On eût dit qu'une nouvelle espece d'hommes avoit succédé aux premiers; & c'étoient les *Jesuites* qui avoient produit ce chan-

(*n*) Voici les termes de cette condamnation, raportez par *Maimbourg*, Hist. du Grand Schisme, *liv.* 5.

„ Le Saint Concile, pour exterminer cet-
„ te erreur, déclare & definit, après une
„ mure deliberation, que cette doctrine est
„ contre la foi & les bonnes mœurs, & la
„ reprouve & condamne comme herétique,
„ scandaleuse, & donnant lieu aux fraudes,
„ tromperies, mensonges, trahisons, & aux
„ parjures. De plus il definit & déclare,
„ que ceux qui soutiennent opiniatrément
„ cette doctrine très pernicieuse, sont Heré-
„ tiques, & que comme tels ils doivent être
„ punis selon l'Ordonnance des Saints Ca-
„ nons.

(*o*) *Jean Petit*, Professeur en Théologie dans l'Université de *Paris*. Voy. son Article dans le *Dict. Hist. & Crit.* de *Bayle*.

changement, comme on n'en ſauroit douter. En effet, outre la déclaration publique qui en fut faite par la *Sorbonne*, après les troubles, les *Jeſuites* le reconnoiſſent eux-mêmes clairement, lors qu'entre autres cauſes qui ont rendu inutiles, en *France*, les excommunications lancées contre les Rois, ils rapportent expreſſément celle-ci, *que les eſprits des* François *n'étoient pas encore ſuffiſament diſpoſez*, c'eſt à dire qu'il n'y avoit pas encore parmi eux des perſonnes qui s'entendiſſent à exciter des ſéditions, comme les Prédicateurs & les Confeſſeurs *Jeſuites.* Ce fut donc cette déciſion de leurs Théologiens, qui cauſa la mort de (*p*) *Henry III.* qui déclara innocent (*q*) ſon aſſaſ-

(*p*) Il fut aſſaſſiné à *Saint Clou* en 1589. par Frere *Jâcques Clement*, *Jacobin*, dans le tems que ce Prince aſſiégeoit *Paris*. Voy. *Mez.* t. 5.

(*q*) Le *Jeſuite Mariana* admire le courage de *Jâcques Clement*, & donne de grands éloges à ſon parricide, dans un Livre qui a pour titre, *De Rege & Regis inſtitutione*, & qui fut brulé à *Paris* par Arrêt du Parlement. Voy. ſon Article dans le *Dict. Hiſt.* & *Crit.* de *Bayle.*

Le Pere *Guignard* fit plus: on le convainquit d'avoir écrit, *que l'acte heroïque fait par* Jâc-

assassin, & qui le compara au fameux (r) *Ehud*, le liberateur des *Israelites*. Décision horrible & inouie depuis la naissance du *Christianisme*!

Et les font passer quand ils veulent pour Tirans.

Mais pour en connoître encore mieux l'indignité, vous devez remarquer, Grands du Royaume, que cette

Jâcques Clement, *comme* DON DU ST. ESPRIT, *appelé de ce nom par nos Théologiens, a été justement loué par le feu Prieur des* Jacobins, Bourgoin, *Confesseur & Martir par plusieurs raisons, & que le plus bel Anagramme qu'on trouva jamais sur le nom du Tiran defunt* (Henri de Valois) *étoit* . . . VILAIN HERODES, &c. Cayet, *chronol. noven.* à l'an 1594.

Comme les Anagrammes étoient à la mode en ce tems-là, on fit aussi celle de l'assassin de ce Prince; & ce qu'il y a de singulier, c'est que dans le nom de *Frere Jâcques Clement* on trouva, sans changer une seule lettre, ces paroles, C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ.

(r) Le Prieur *Bourgoin* poussa l'insolence jusqu'à apostropher *Jâcques Clement en pleine chaire, l'appellant* Bienheureux Enfant de son Patriarche, & Saint Martir de *Jesus Christ, & le comparant à* Judith; &c. *Maimbourg*, Hist. de la Ligue.

On a donné les mêmes éloges à *Jean Châtel*, dans son *Apologie*. L'Auteur l'éleve au dessus d'*Aïod*, de *Phinées* & de *Matathias*, & il compare son courage à celui de *Jâcques Clement*. Voy. l'Art. de CHÂTEL (*Jean*) dans le *Supl.* du *Dict. Hist. & Crit.* de *Bayle*.

te secte ne se contente pas de permettre de tuer les Tirans. Elle s'arroge encore le droit de les definir ; & reservant ainsi à sa discrétion le choix des Princes que tout Particulier peut assassiner impunément, elle déclare que nous pouvons immoler, comme autant de victimes dues au Pontife *Romain* ; quiconque a encouru son indignation, & est par conséquent excommunié, selon les *Jesuites*. Et ce n'est pas sans fondement que j'insiste sur ce point. Car ils ajoutent insidieusement, dans la seconde question, cette clause ; *en cas d'heresie*, pour colorer ainsi leur perfidie envers le souverain Magistrat. Mais c'est un artifice dont il est facile de penétrer la grossiereté, après ce que nous avons prouvé ci-dessus, savoir que les Herétiques, dans l'esprit d'un *Jesuite*, sont, non les personnes qui suivent des opinions fausses en fait de Religion, mais bien celles qui manquent de complaisance pour la *Société*, & qui en derangent les desseins. Ils le montrent assez par rapport aux *Venitiens*, qu'ils déchirent, dit-on, en *Italie*, comme des Herétiques détestables, soit parce que ces sages Républicains ont réprimé l'avarice des *Jesuites*, soit parce qu'ils retiennent dans des bornes

étroites les fureurs de l'*Inquisition Romaine*. Mais cette verité parut encore mieux dans la conduite qu'ils tinrent envers *Heury III.* Jamais *Catholique* n'accusa ce Prince d'erreur dans la foi, & il est constant qu'il persévera dans la Communion *Catholique Romaine*, jusqu'au dernier soupir. La vraie cause de la fureur des *Jesuites* contre lui, fut donc *le refus que ce Roi faisoit de donner la Couronne à celui* (s) *qu'ils avoient choisi, comme un ministre fidelle de leurs desseins*.

Considerez maintenant cette décision, Grands

(s) *Henri* de *Lorraine*, Duc de *Guise*. Le dessein de la Ligue, dont les *Jesuites* étoient le grand Mobile, étoit de le mettre sur le trône, après avoir enfermé *Henri III.* dans un monastere. La Duchesse de *Montpensier*, sœur de ce Duc, ne s'en cachoit pas. Elle *dit un jour à plusieurs personnes, en montrant ses ciseaux d'or, qu'ils serviroient bien-tôt à tondre le Roi, afin qu'étant relégué dans le fonds d'un Cloître, il laissat le trône, dont il étoit indigne, en état de pouvoir être occupé par un homme plus capable de régner & d'exterminer les* Huguenots. *Cet homme c'étoit son frere. M.* Maimbourg *ne disconvient pas que ce Duc n'ait aspiré à la Couronne, du moins pour après la mort des* Valois. *Bayle*, Crit. gener. du *Calvinisme* de *Maimb.* Lett. 3. *Henri III.* le prévint, & le fit assassiner en 1588. Voy. *Méz.* t. 5.

Grands du Royaume, & dites-moi ſi elle ne ſoumet pas la vie de tout ce qu'il y a de Princes & de Magiſtrats, dans l'*Europe*, à la fantaiſie des *Jeſuites*, & s'ils ne feront pas perir quiconque leur ſera contraire? Faites attention ſur tout à l'exemple des *Venitiens* : exemple qui ne peut que vous fraper, puiſque cette République a defendu fortement juſqu'ici la Religion *Catholique*, comme la baſe de ſon Gouvernement, & comme un (*t*) *Palladium* inviolable.

Pour moi, chaque fois que je me rappelle ce trait d'hiſtoire dans l'eſprit, je frémis, en conſiderant avec combien de facilité les *Jeſuites* pouroient, dans les conjonctures preſentes, exciter les mêmes troubles parmi nous; combien ils ſont ardens & opiniâtres dans leurs entrepriſes; enfin combien ils paroiſſent diſpoſez, depuis quelque temps, à répandre par tout le trouble & la diviſion.

 Mais

(*t*) Statue de Pallas, que les *Troyens* diſoient être tombée du Ciel dans leur ville, & à laquelle ils prétendoient que ſa conſervation étoit attachée. En effet, à ce que dit l'Hiſtoire ou plutôt la Fable, *Diomede* & *Uliſſe* aïant enlevé le *Palladium*, pendant le ſiége de *Troye*, cette ville fut priſe & réduite en cendres par les *Grecs*. Voy. *Homere*, & *Denis* d'*Halicarnaſſe*.

Mais peut-être quelqu'un me répondra que nous n'avons rien à craindre d'eux, parce qu'ils ſont bien d'accord avec le Roi. Plût à Dieu qu'à la place de ce diſcours, on pût me tenir celui-ci, *les Etats du Royaume & le Roi vivent dans une parfaite intelligence!* Cet heureux accord contribueroit bien d'une autre maniere au ſalut & à la ſécurité de la République. J'avoue néanmoins que cette réponſe eſt veritable; mais loin qu'elle me raſſure, elle augmente au contraire mon inquiétude. Car qui peut dire certainement que la bonne intelligence du Prince & de la *Société* durera toujours? Qui peut dire qu'il ne découvrira pas un jour leurs artifices, qu'il ne s'appercevra jamais qu'ils l'ont abuſé, & qu'il ne changera pas de ſentiment à leur égard? Enfin qui peut répondre, en ce cas, de la maniere dont ils le traiteront? N'y a t'il pas eu un tems, où les *Jeſuites* étoient affectionnez à *Henry III*? Et lors qu'il retourna (*v*) en *France*, pouvoient-ils ſe laſſer de le louer? A les entendre, *les*

(*v*) *Henri III*, qui avoit été élu Roi de *Pologne* l'an 1572. s'enfuit, & revint en *France* en 1574. pour monter ſur le trône que ſon frere *Charles IX.* lui laiſſoit vacant par ſa mort. *Méz.* ubi ſup.

les Conſtantins, *les* Charlemagnes, *les* Louis IX, *étoient renfermez en la ſeule perſonne de ce Prince. C'étoit le brave, le* très-Chrétien, *l'invincible Athlete de* Jeſus-Chriſt, *le Protecteur de l'Egliſe* Catholique, *le fléau & la terreur des Herétiques.* Cependant à quoi lui ſervirent ces témoignages d'affection? La *Société* paſſa de la flatterie (*x*) outrée à une haine furieuſe; & non contente d'avoir fait maſſacrer ſon ancien Heros, elle empécha, autant qu'elle put, que ſon cadavre ne fût enſeveli, & mit ſon parricide au nombre des (*y*) Saints.

Suppoſons cependant que la *Pologne* n'ait maintenant aucun ſujet d'appréhender les *Jeſuites*, qui ſait ce qui arrivera dans la ſuite, & quel ſera l'état de nos Rois & de nos affaires? Abandonnerons-nous ainſi la Patrie, notre mere, au hazard? Retiendrons-nous ainſi dans ſon ſein cette dangereuſe ſemence; la cultiverons-nous avec ſoin; la ferons-nous paſſer juſqu'à la poſterité? Y a-t'il un homme de bon ſens qui nous conſeillât de confier ainſi nos fortunes à un évenement incertain? D'un autre côté, ſera-t'il dit, que nous ne ſe-

(*x*) Conferez ceci avec l'Art. de *Henri III.* dans le *Dict. Hiſt. & Crit.* de *Bayle.*

(*y*) Voy. ci-deſſus la Note (*r*).

ſerons en ſureté, qu'autant que le Roi & le Royaume ſeront amis des *Jeſuites*? Enfin notre ſalut dépendra-t'il des bonnes graces (z) des *Jeſuites*, & faudra-t'il, pour obtenir une paix tranquile, attendre que ces Peres, contens de nous, veuillent bien nous l'accorder?

La *Société* eſt ennemie des loix, & propre à les renverſer.

Mais c'eſt peu d'avoir prouvé que la *Société* eſt ennemie des Rois, dès qu'ils renverſent ſes projets : j'ajoute qu'elle n'eſt pas moins diſpoſée à détruire les Républiques & les loix, quand elle rencontre les unes ou les autres en ſon chemin; & que quant aux loix, celles auxquelles ce Corps dangereux s'attaque, ce ſont celles qui reglent la ſucceſſion, qui maintiennent la liberté, qui aſſurent le repos public.

Exemples de ce qu'ils ont fait en divers lieux.

C'eſt ainſi qu'ils en agirent en *France*, par rapport à la loi *Salique*, loi fondamentale du Royaume, qui admet les ſeuls mâles à la ſucceſſion, & ſelon laquelle, après *Henry III.* la Couronne étoit dévolue à *Henry IV.* alors Roi de *Na-*

(z) En effet il peut arriver à la *Pologne* ce qui arrive en certaines Cours, où les *Jeſuites* ont une autorité ſi prodigieuſe, qu'on pourroit leur appliquer ce que *Balzac* dit du Cardinal de *Richelieu*, à l'égard de *Louis XIII.* que ce Prince *lui avoit cédé tous ſes droits, à la reſerve de celui de guerir les écrouelles*.

Navarre. Comme ils jugerent que l'élévation de ce dernier Prince leur seroit préjudiciable, ils eurent l'adresse de pousser les *François* à renverser eux-mêmes cette base qui soutient l'Etat ; & la Ligue excitée par la *Société* defera la Couronne à la fille de *Philippe II.* en qualité de petite-fille de *Henry II.* Ce que la loi *Salique* est en *France*, les sermens de nos Rois le sont à la *Pologne*, où ils assurent la liberté des élections. Cependant les *Jesuites* n'ont pas respecté cet appui inviolable de notre Constitution, comme je le ferois voir facilement, s'il me convenoit de découvrir notre foiblesse aux Etrangers. En voilà sans doute assez pour confirmer ma proposition ; mais j'ajouterai encore de nouvelles preuves : on n'en manque point, quand il s'agit de faire voir l'humeur remuante & séditieuse des bons Peres.

Ils firent éclater cette méchante disposition dans la (*a*) *Hongrie* & dans

 l'*Au-*

(*a*) Ce furent les *Jesuites* qui brouillerent l'Empereur *Rodolphe II.* & son frere *Matthias*, Roi de *Hongrie*. Ils avoient engagé *Rodolphe* à favoriser les Archiducs *Ferdinand* & *Léopold*, ses cousins germains, au préjudice de *Matthias*; desorte que, si ce dernier n'eût paré le coup,

l'*Autriche*, dans la *Stirie* (*b*) & dans la *Carinthie* (*c*), avec tant de succès, qu'après y avoir renversé les loix, sur lesquelles ces Provinces avoient fondé la liberté, ils opprimerent une partie des peuples, & réduisirent l'autre au desespoir. On assure même qu'ils pousserent l'audace, en quelques endroits, jusqu'à citer la premiere Noblesse de ces Provinces à comparoître devant leur Tribunal, faute de quoi elle eût à déguerpir.

Je demande ici, Grands du Royaume, s'il arrive un jour, soit de notre tems, soit dans quelques années, que les *Jesuites* gagnent nos Rois, qu'ils les portent à combattre nos loix & nos libertez,

coup, un de ces Archiducs auroit été infailliblement élu Roi des *Romains*, ce qui l'auroit frustré de la Couronne Imperiale. Cette brouillerie, qui ne se termina qu'avec beaucoup de peine, entraina après elle de grands desordres. Voy. *Heiss*, Hist. de l'Empire, l. 5.

(*b*) En l'année 1600. ils aigrirent si fort l'Archiduc *Ferdinand* contre les *Protestans*, que ce Prince les priva non seulement de l'exercice de leur Religion, mais que même il les bannit de la *Stirie*. Voy. *De Thou*, lib. 124.

(*c*) Les *Protestans* de cette Province eurent le même sort en 1598. à l'instigation de ces Peres. Consultez *Speculum Jesuit.*

bertez, qu'ils leur persuadent enfin ce qu'ils leur prêchent chaque jour, savoir que la (d) *Paix de Religion*, l'unique obstacle qui barre leur secte furieuse, est une infidelité *Tartare* & *Mahometane*, à laquelle les Souverains ne sauroient donner leur consentement, sans engager leur salut éternel, quelle esperance me donnerez-vous? Il est vrai, quelques personnes me diront, qu'il n'est pas étonnant qu'il y ait des gens qui condamnent une confédération, à l'abri de laquelle tant de sectes abominables pullulent sans cesse parmi nous. Soit donc; cédons-leur pour un tems, pourvu que nous puissions le faire, sans interesser la République; mais que retorqueront-ils, si nous leur objectons cet endroit d'un sermon prononcé l'an 1606. dans la Diete de *Varsovie* par le P. *Sarga*? Ce Prédicateur adressa la parole au Roi en ces termes: *Helas! Sire, où avez-vous conduit les choses par une condescendance hors de tems? Les anciens Rois de* Pologne *ne conferoient des affaires publiques qu'avec les Senateurs. Les*

Et en particulier de ce qu'ils font en *Pologne.*

 Non-

(d) Elle fut conclue à *Augsbourg* en l'année 1555. Voyez-en l'Extrait dans *Heiss*, Hist. de l'Emp. *t.* 4.

Nonces (*e*) terrestres, *comme on les appelle, n'avoient rien à dire; ils ont été introduits depuis peu de tems. Maintenant, chose déplorable! votre négligence & celle de quelques-uns de vos ancêtres, sont cause que, quand un petit Gentilhomme arrogant, qui se porte pour Nonce, a donné son suffrage, tous sont obligez de temoigner leur approbation en se levant. C'étoit votre devoir, Sire, c'étoit votre devoir de réprimer des abus contraires aux anciens usages.* Discours séditieux & violent, auquel il ajouta un geste de mains, pour exprimer ce qu'il auroit souhaité qu'on fit, savoir que l'on coupat les têtes des (*f*) pavôts.

Si

(*e*) C'est le nom que l'on donne aux Nonces ou Députez des Nobles, qui ont droit d'assister aux Dietes de *Pologne*. Voy. *Moreri*, Art. de POLOGNE; & *De Thou*, au comm. du l. 136.

(*f*) *Tarquin le Superbe*, qui n'avoit pas moins d'ambition & de cruauté que d'orgueil, aïant voulu perdre les *Gabiens*, *Sextus Tarquinius*, le plus jeune de ses fils, s'enfuit à *Gabium*, de concert avec lui, sous prétexte de quelque mécontentement de la part de son pere. Cet artifice réussit, & *Sextus* aïant aquis beaucoup d'autorité dans cette ville, il en avertit *Tarquin*. Celui qu'il envoyoit à son pere, trouva ce Prince qui se promenoit dans

un

Si maintenant les autres *Jesuites* suivent les traces de leur confrere, comme ils le feroient volontiers, & qu'ils offrent au Roi leurs conseils & leurs secours, pour l'exécution de ses desseins, que croyons-nous que notre liberté deviendra ; notre liberté, dis-je, defendue pendant tant de siecles ? On dispute depuis long-tems parmi nous sur l'autorité des loix *Polonoises*, contre les Décrétales Papales, lesquelles, en cas d'heresie, soumettent la vie & les biens d'un Citoyen *Polonois* au jugement absolu de l'Evêque : ce qui est contre nos libertez, & ne laisse au Roi, dans ces causes, que le soin d'exécuter les sentences. Un autre sujet de dispute, c'est la question touchant les bornes de la puissance Royale, & sur l'autorité de la République, dans les choses qui concernent le bien du Royaume. On voit clairement ce que les *Jesuites* pensent de ces questions. Tant que le Roi sera pour eux, ils seront pour lui, & ils main-

un jardin. Le Roi ne lui fit aucune réponse, & se contenta d'abatre en sa présence, comme en badinant, les têtes d'un grand nombre de pavôts ; après quoi il le renvoya à son fils, qui aïant compris l'intention de *Tarquin*, fit couper la tête aux principaux des *Gabiens*. Tite-Live, *lib.* 1.

maintiendront la dignité Royale, avec autant d'ardeur qu'ils la combattirent en *France*, ſous les regnes d'*Henry III.* & d'*Henry IV.* qui étoient oppoſez à la *Société*. Mais pour la République, au contraire, ils la haïſſent mortellement : le diſcours du P. *Sarga* ſuffit pour en faire juger ; & vous dormez encore !

Il eſt indubitable maintenant que les *Jeſuites* ſont les auteurs de la defiance qui eſt entre le Roi & les *Polonois*; qu'ils fomentent & aigriſſent les reſſentimens mutuels; qu'ils rendent le Prince ſuſpect à la Nobleſſe, & la Nobleſſe ſuſpecte au Prince, de ſorte que ce dernier, craignant ſes fideles Sujets, cherche de l'appui dans les alliances étrangeres. Ils s'y prennent preſque de même, par rapport au différend des Etats, qui juſqu'ici a été comme enſeveli ſous la cendre, & qu'ils réveillent de tems en tems, en ſollicitant les Prelats tantôt par l'eſperance, tantôt par la crainte. Il en faut dire autant des factions qui déchirent le Corps des Nobles. Car à qui les attribueroit-on qu'à la *Société*? N'eſt-ce pas elle qui a diſtingué cet Ordre en trois eſpeces ? Les *Herétiques*, à qui elle ne permet que par grace de demeurer dans le Royaume; les *Politiques*, pires que les Herétiques;

&

& les *Catholiques*, c'est à dire ceux qui lui sont fideles. N'est-ce pas elle qui nourrit par ce moyen entre les Nobles une mesintelligence éternelle? Cependant, entre autres inconveniens de ces dissensions, voici ce qui arrive. Le Prince voulût-il marquer une consideration particuliere à la Noblesse, il ne pourroit le faire, parce que, divisée comme elle est, il n'y trouve pas de forces suffisantes pour l'appuyer.

Qui croiroit, & que les *Jesuites* osent tenir publiquement une pareille conduite, & qu'il se trouve assez de gens prêts à la justifier ! Néanmoins il est certain que ces bons Peres ne se cachent pas pour commettre de semblables desordres, & que plusieurs personnes nient ces crimes, ou cherchent avec soin des prétextes spécieux pour les colorer. C'est pourquoi, nous sommes obligez de refuter ces patrons imprudens des *Jesuites*; ce qui est la troisieme partie de notre Ouvrage.

III. PARTIE. Refutation de ce qu'on dit pour les *Jesuites*.

Les defenseurs de la *Société* commencent d'ordinaire par alléguer la Religion *Chrétienne*, dont ils craindroient la ruine, si on statuoit quelque chose de fâcheux contre les *Jesuites*. C'est le principal argument qu'on employe en faveur des bons Peres, & il faut avouer

avouer qu'il eſt plauſible, & qu'il y a là de quoi triompher pour la *Société.* Auſſi ſes amis citent avec emphaſe, pour le confirmer, la converſion de divers Infideles dans les deux Mondes, celle de pluſieurs Herétiques, & les heureux ſuccès que les *Jeſuites* furent ſur le point d'avoir dans la (g) *Ruſſie.* Les *Jeſuites* ajoutent eux-mêmes à ces raiſons, que ceux qui ſollicitent leur excluſion de la Cour, le font dans la vue maligne de chaſſer les chiens qui gardent la Bergerie, & de la livrer au loup raviſſant.

On dit fauſſement que la Religion dépend de leur conſervation.

Que dirons-nous à cette objection? En premier lieu, je ne ſaurois aſſez admirer comment on ſe perſuade, que la Religion *Catholique Romaine* ne ſubſiſteroit pas dans la *Pologne*, ſans les *Jeſuites*. Quoi donc! ignore-t-on qu'elle avoit exiſté quinze cents ans avant *Ignace* de *Loyola*, & qu'elle avoit fleuri pluſieurs centaines d'années parmi nous?

Je dis en ſecond lieu, que *Jeſus-Chriſt* & les *Apôtres* ont pourvu, dès le commencement, non ſeulement à la propagation de la foi, mais encore à ſa conſervation éternelle; en ſorte qu'elle n'a pas beſoin, pour ſe ſoutenir, de moyens nouveaux & extraordinaires, tandis qu'elle

(g) Voy. ci-deſſus la Note (*k*)

qu'elle marche ſimplement dans le ſentier de la verité. Elle n'a qu'à ſe ſervir de ceux que Dieu lui a fournis, ſavoir, non les *Jeſuites*, mais les Evêques, les Prêtres, les Docteurs, les Paſteurs, les Diacres, leſquels demeurant parmi nous, il n'y a nul doute qu'ils ne ſuffiſent à la defenſe de la Religion, & qu'elle ne fleuriſſe entre leurs mains, quand même il n'y auroit pas un ſeul *Jeſuite* en *Pologne*. Et en effet je voudrois bien ſavoir pourquoi les bons Peres aiment tant l'épithete ambiguë de *chiens*: épithete par laquelle ils veulent inſinuer que, ſans leurs ſoins vigilans, le troupeau du Seigneur ne ſeroit pas en ſureté? Que penſent-ils donc du reſte du Clergé? Regardent-ils les autres Eccleſiaſtiques (*b*) comme autant de renards?

Mais en troiſieme lieu, ces Peres ont bon- La Religion ne

(*b*) Ce qu'il y a de vrai c'eſt qu'ils les regardent comme des gens beaucoup moins utiles qu'eux, pour le ſalut des hommes. *On a vu un* Jeſuite *Miſſionnaire*, *dans la Ville de* Viane *en* Hollande, *prêcher publiquement*, *dans ſon Oratoire*, *qu'on avoit beau aller où l'on voudroit*, *chez des Prêtres ou des Religieux*; *qu'on n'en trouveroit jamais aucun qui donnat le Paradis à ſi bon marché que les* Jeſuites. *Moral. Prat.* des *Jeſuites*, Pref. du 2. vol.

leur sert que de prétexte.

bonne grace de nous vanter ainsi leur zele pour la (*i*) Religion! Comme si on ignoroit que rien ne les touche moins, & qu'ils n'y ont égard, qu'autant qu'elle peut les mener à la fin principale de leur Institut! C'est ce qu'ils temoignent assez, en confiant le soin d'enseigner dans l'Eglise aux moindres d'entre eux, tandis qu'ils destinent les genies distinguez à briller dans les Cours, & à régner dans les Conseils.

Ils nuisent beaucoup au progrès du *Catholicisme*.

En quatrieme lieu, il est constant par de fréquentes experiences, & par les temoignages nombreux de gens dont les *Jesuites* mêmes reconnoissent l'habileté & la catholicité, que la *Société* a plus nui à la Religion *Catholique*, dans l'*Europe*, qu'elle ne lui a servi. Je me souviens d'avoir entendu souvent les premiers de notre Clergé déplorer ce malheur; mais comme la chose paroitra incroyable à quelques personnes, je vais la prouver par un détail qui surprendra.

En

(*i*) *Marc Antoine Colonna*, Viceroi de *Sicile*, a fait en peu de mots le caractere des *Jesuites*. Un de leurs Peres, nommé *Alphonse*, se glorifiant de son merite & de celui de l'Ordre, le Viceroi rabatit sa fierté par ces paroles: *Voi, Padri di* Giesu, *havete la mente al Cielo, le mani al Mondo, & l'anima al Diavolo.* Lib. de Conscien. Jesuit.

En premier lieu, il n'eſt point de *Catholiques* qui ne reconnoiſſent avec moi, que, ſi la Religion *Romaine* croît & fleurit quelque part, c'eſt dans les lieux, où l'on ſe conforme, dans la ſpéculation & dans la pratique, au Concile de *Trente*, & où l'on en ſuit les maximes de réformation : maximes dans leſquelles conſiſte aujourd'hui le ſalut de l'Egliſe *Catholique*. Or l'experience prouve que, ſi quelque choſe a pu arréter l'execution de ce Concile, & en a rendu les décrets odieux ou ſuſpects aux Peuples, c'eſt la chaleur ſéditieuſe & les mauvaiſes pratiques des *Jeſuites*, qui ont révolté les meilleurs *Catholiques*, & cauſé mille troubles. C'eſt la même violence de leur genie, qui les a fait chaſſer (*k*) de la *Grande-Bretagne*, qui

(*k*) En l'année 1601. la plupart des Prêtres ſéculiers aïant accuſé les *Jeſuites*, en *Angleterre*, *d'être l'unique cauſe des loix ſéveres qui avoient été faites contre les* Catholiques, *parce qu'ils avoient trempé dans toutes les conſpirations*, *& qu'ils avoient même ſuborné des aſſaſſins*, *pour tuer la Reine* (Elizabeth); cette Princeſſe *eut avis que les* Jeſuites, *& ceux d'entre les Prêtres ſéculiers qui ſuivoient leurs principes*, *& leur parti*, *tramoient quelque choſe contre le Gouvernement*. *Cela fut cauſe que*, *par une Proclamation*, *elle les bannit du Royaume*, *avec deffences d'y remettre jamais le pied*, *ſur peine*

qui en a fait bannir les autres Prêtres avec eux, qui est cause que les *Catholiques* y vivent dans l'oppression. Sous le regne de *Jâques VI.* ils attirerent les mêmes maux à l'*Ecosse* par leur conduite turbulente : voici comment. Le P. *Criton (l)*, *Jesuite*, avoit formé en *Espagne*

peine de la vie. Les autres Prêtres séculiers, qui n'étoient pas du parti des Jesuites, *étoient aussi soumis à la même peine, à moins qu'ils ne se liassent par un serment de fidelité.* Rapin, *Hist. d'Angl.* l. 17. Ce bannissement fut renouvellé par *Jâques I.* l'an 1604. *Id.* l. 18.

(*l*) Ce *Jesuite*, qui ne publia aucun Livre, *fit extremement parler de lui .... par des machinations d'Etat, qui auroient été infiniment plus utiles, & à son Ordre & à toute la* Catholicité, *que cent volumes, si elles avoient réussi. Il passa & repassa souvent la Mer & les Monts, plein d'intrigues & de complots qui tendoient à rétablir, dans la* Grande-Bretagne, *la Religion* Romaine. *Bayle*, Art. de CRITON (*Guillaume*) dans le *Supl.* du *Dict. Hist. & Crit.* Voy. dans le même endroit quelles furent (en 1593.) ses intrigues en *Ecosse*.

Le même *Jesuite* s'étoit déja signalé contre l'*Angleterre* en 1584. sous le regne d'*Elizabeth.* Ce Pere *allant par mer en* Ecosse, *& le Vaisseau, sur lequel il étoit, étant attaqué par des Corsaires, déchira des papiers qu'il avoit sur lui & les jetta dans la mer. Mais par un accident fort extraordinaire, il arriva que le vent empécha tous les morceaux de tomber dans la mer, & les*

gne un plan de conſpiration contre le Roi d'*Ecoſſe*; & divers Peres de la *Société* en portoient ſecretement le projet chez les familles *Catholiques*, pour le leur faire ſigner On découvrit la choſe. Les premieres Maiſons du Royaume, celles qui avoient été les colomnes de la Religion *Catholique*, furent expoſées aux derniers perils : les autres encoururent la juſte haine du Souverain, qui juſques là ne leur avoit pas eté extremement oppoſé; en un mot tous les *Catholiques* (*m*) porterent la peine de la fureur & de la perfidie des *Jeſuites*.

Quelle autre choſe aigrit jadis les *Hongrois* & les *Tranſylvains*, à tel point qu'ils maltraiterent & bannirent (*n*) tout ce qu'il y avoit de *Jeſuites*, & de Prêtres parmi eux, que la violence inſupportable de ces premiers? Cette *So-*

les raporta dans le vaiſſeau, où quelqu'un prit ſoin de les ramaſſer tous. Ces morceaux aïant été mis entre les mains de Waad, *il ſe donna la peine de les coller ſur un autre papier, avec beaucoup de travail & de patience, & par là on découvrit un complot formé par le Pape, le Roi d'*Eſpagne, *& le Duc de* Guiſe, *pour envahir l'*Angleterre. *Rapin*, l. 17. Voy. auſſi *Larrey*, Hiſt. d'Angl. *t.* 2.

(*m*) Voy. ci-deſſus la Note, pag. 49.

(*n*) En l'année 1588. parce qu'on les ſoupçonna de vouloir introduire l'*Inquiſition*. Voy. la Pref. de l'*Hiſt. des troubles de* Hongrie.

ciété furieuse, appuyée de la faveur & de l'autorité du Souverain, foula aux pieds avec tant d'insolence ce qui restoit de liberté à ces peuples, que, perdant la patience avec laquelle ils avoient suporté les maux précédens, ils n'en eurent plus pour ceux-ci, & recoururent aux derniers remedes, animez sans doute par la vue de l'oppression des Provinces voisines.

Preuve tirée de leur conduite en *Pologne.*

Mais à quoi bon chercher des exemples étrangers ? Je ne doute nullement que les *Jesuites* ne renversent un jour tout parmi nous, & qu'ils ne fassent de grands maux à la Religion, s'ils demeurent dans le Royaume. La cause de ces malheurs que je prévois, est déja prête; je veux dire cette jalousie & cette ambition, qui, ne se bornant pas à l'emploi d'enseigner qu'ils vantent tant, fait chaque jour de nouvelles entreprises (*o*), auxquelles elle fait servir l'autorité publique de voile. S'ils réüssissent par ce moyen à effrayer la populace, d'un autre côté ils offensent cruellement les personnes sages, qui voyent

(*o*) On n'en peut gueres citer d'exemple plus éclatant que la sanglante exécution de *Thorn*, qui est sur le point d'attirer, dans l'*Europe*, de grands troubles, & peut-être de grands malheurs.

voyent avec une extrême indignation qu'on rend leur zele ſuſpect, qu'on expoſe le Magiſtrat & le Clergé à la haine publique, & que l'autorité de l'un & de l'autre devient mépriſable aux Sujets. Comparez maintenant ces pertes du *Catholicisme* avec les progrès qu'il a faits en *Europe* par le moyen des *Jeſuites*. Je doute qu'il reſte à ces Peres quelque ſujet de ſe glorifier.

Ils ſont incapables de ſervir la Religion.

Mais quand nous ne leur imputerions pas ces malheurs, & que nous conſidererions la doctrine des *Jeſuites* en elle-même, c'eſt à dire ſans aucun raport à leurs excès, je ne vois pas quel grand ſujet ils ont d'en faire tant de bruit. En effet la Religion ſe conſerve & s'étend, ou par les diſcours, ou par les bons exemples, ou par les écrits publics. Examinons les *Jeſuites*, par raport à ce premier point, qui comprend la Prédication & la Confeſſion. Quant à la Prédication, il eſt vrai, ces Peres ſont d'ordinaire ſubtils, diſerts, propres à remuer les paſſions, impétueux, vifs, capables d'agiter, d'étonner, d'échauffer des eſprits foibles, & qui ne ſe tiennent pas en garde. Mais ces talens, que d'ailleurs je ne croi pas qu'on apprenne dans les écoles de la véritable piété, ſont corrompus encore par deux

Ce qu'on prouve par leur maniere de prêcher.

choſes qui les rendent ſuſpects aux gens ſenſez, ſavoir un geſte théatral, affecté, éloigné de la gravité, & un ſoin exceſſif d'orner leurs diſcours: deux défauts qui marquent une ambition ardente & rien moins qu'Apoſtolique. Un autre defaut de l'éloquence *Jeſuitique*, c'eſt cette manie inſatiable d'injurier & de calomnier, dans l'unique vue d'enflammer & d'aigrir le peuple contre leurs adverſaires, qu'ils endurciſſent par cette violence, tandis qu'ils devroient les gagner par une douceur Evangelique. Pour moi, ces trois choſes me choquent tellement, que je prefere le ſermon du moindre Curé, aux diſcours fleuris du plus éloquent *Jeſuite* de *Pologne*.

Par leur méthode de confeſſer.

Pour ce qui regarde la Confeſſion, j'avoue qu'elle eſt le principal inſtrument de l'avarice des *Jeſuites*, & que par elle, ils enveloppent dans leurs filets la multitude crédule & ſuperſtitieuſe. Cependant il n'ont pu ſe conduire avec tant d'adreſſe, que la recherche curieuſe des ſecrets, l'examen impudique des fautes, & les penitences inſidieuſes ou intereſſées qu'ils impoſent, n'ayent révolté pluſieurs perſonnes, & ne leur ayent inſpiré une haine extrême pour la Communion *Catholique*. Ce qu'il

qu'il y a de criminel dans cette conduite n'échapa pas à la vigilance de l'Evêque d'*Olmutz* dans la *Moravie*. On avoit imprimé dans son Diocese, sous le nom d'un *Jesuite*, certain libelle, contenant un catalogue de péchez, distingué selon les diverses relations de la vie commune, & divisé en péchez mortels & en péchez veniels. On en avertit le Prelat, qui, aïant examiné l'Ouvrage avec attention, en fit acheter les exemplaires dix fois plus qu'ils ne valoient, afin de supprimer un écrit honteux au nom *Chrétien*, & préjudiciable aux bonnes mœurs.

Je passe à la maniere de vivre des *Jesuites*. Il est vrai qu'ils ont évité jusqu'à présent ces desordres criants, qui avoient defiguré l'Eglise, & rendu le Clergé odieux aux Laïques. Mais il s'en faut pourtant bien qu'ils soient à couvert de tout reproche; & chez eux comme ailleurs on trouve un melange difforme de bien & de mal. Car s'ils font paroître d'un côté une continence admirable, une chasteté angelique, une grande dévotion, ils temoignent en même tems une avarice sans bornes; & on leur voit employer tant de mauvais moyens, pour surprendre la charité des familles nobles, des veuves & des orfelins, que les gens sages ne

Par leur conduite.

 peu-

peuvent assez s'en étonner. Que ne pourrois-je pas ajouter à ceci ? Mais j'ai déja assez parlé des artifices *Jesuitiques*: venons donc aux écrits de cette secte, dont on leur fait un honneur infini, & qui valent en effet leur prix.

Et par leurs écrits.

On ne peut nier que le stile des *Jesuites* ne soit poli & vif, & leur éloquence fleurie, nerveuse, artificieuse. Il est certain aussi que ce genre d'éloquence est propre à éblouir la Jeunesse, qui s'attache aux *Jesuites*, attirée surtout par ce charme Mais ceux qui ont un veritable gout pour la piété, méprisent ces vains brillans, où paroît l'affectation des *Jesuites*, & qui font penser que ces Peres veulent disputer la palme à tout ce qu'il y a jamais eu de méprisables déclamateurs. Le langage de la verité est simple, & doit l'être. La Religion *Chrétienne*, en particulier, dédaignant d'être traitée d'une maniere recherchée, rejette les ornemens & le fard de l'éloquence mondaine, comme mal séans à son caractere grave, & propres seulement à flatter un cœur corrompu & une délicatesse vicieuse. En un mot, ce qu'il y a de gens qui pensent juste, sont persuadez que l'unique profit qui soit revenu à l'*Europe* de l'éloquence *Jesuitique*, & des écrits violens

lens & ſubtils qu'elle a enfantez, c'eſt qu'ils ont échaufe les *Catholiques*, irrité davantage leurs adverſaires, & enfin donné de nouvelles forces à l'incendie qui dévore la *Pologne*.

On allegue enſuite la converſion des Barbares dans les deux *Indes*, & celle des Herétiques dans l'*Europe*. Quant au premier article, ils ont beau jeu avec nous qui vivons dans une extremité de l'*Europe*; ils parlent d'un lieu dont ils peuvent dire en ſureté tout ce qui leur plaît; ainſi je leur répons uniquement, (*p*) *à beau mentir qui vient de loin.*

Ils ſe vantent ridiculement de leurs converſions.

(*p*) La Lettre, que *Jean* de *Palafox* de *Mendoza*, Evêque d'*Angelopolis*, dans l'*Amerique*, écrivit au Pape *Innocent X.* rend temoignage de la conduite des *Jeſuites* chez les Nations idolâtres. On y trouve ces paroles: *Toute l'Egliſe de la* Chine *gemit, & ſe plaint publiquement de ce qu'elle n'a pas tant été inſtruite que ſéduite, par les inſtructions que les* Jeſuites *lui ont données, touchant la pureté de notre créance; de ce qu'ils l'ont privée de toute la juriſdiction Eccleſiaſtique; de ce qu'ils ont caché la croix de notre Sauveur, & autoriſé des coutumes toutes* Païennes; *de ce qu'ils ont plutôt corrompu, qu'ils n'ont introduit celles qui ſont veritablement* Chrétiennes; *de ce qu'en faiſant chriſtianiſer les Idolâtres, ils ont fait idolatrer les* Chrétiens; *de ce qu'ils ont uni Dieu &* Belial

loin. Je n'en dis pas autant de la conversion des Herétiques, car c'est une chose qui s'est passée à notre porte, pour ainsi dire. Mais d'ailleurs qu'ont ces succès qui fasse tant d'honneur aux *Jesuites*? Ces conversions sont moins dues à leur doctrine extraordinaire, qu'aux argumens dorez que les benignes influences des Cours de *Rome* & de *Pologne*

en même table, en même Temple, en mêmes autels, & en mêmes sacrifices. Enfin cette nation voit avec une douleur inconcevable que, sous le masque du Christianisme, *on révere les idoles, ou, pour mieux dire, que, sous le masque du* Paganisme, *on souille la pureté de notre sainte Religion.*

Ce qu'un celebre Avocat a dit sur le même sujet, est encore plus fort. Voici ses propres paroles. *Mais si les* Jesuites *sont pernicieux à la* France, *pour le moins ont-ils fait de grands miracles aux* Indes : *oui certainement & fort remarquables pour nous; car ils ont fait mourir avec leurs* Castillans, *par le fer & le feu, vingt millions de ces pauvres Innocens, que leur histoire même appelle des agneaux. Ils ont bien arraché le* Paganisme, *non pas en convertissant les* Païens, *mais en les faisant soufrir cruellement comme des bourreaux. Que font-ils dans l'*Amerique ? poursuit le même Auteur. *Au* Perou *ils ont des gênes publiques dans les marchez, pour y mettre mille hommes à la fois; & là les soldats & les Goujats tourmentent ces pauvres*

logne leur fourniſſent. Ainſi ce ſont moins des converſions que des corruptions. D'un autre côté, on nous vante ſans ceſſe ce qu'ils penſerent faire en (*q*) *Ruſſie.* Mais en premier lieu leur entrepriſe étoit appuyée ſur un fondement ruineux; ils employoient de mauvaiſes manœuvres: ils ne réüſſirent pas, & d'ailleurs les eſperances précoces qu'ils avoient conçues, leur avoient déja inſpiré tant d'orgueil, qu'ils ſe croyoient tout permis contre tous les Ordres du Royaume, & que les mauvais ſuccès de la *Société* nous furent avantageux, parce qu'ils en abattirent la fierté.

Au zele & aux talens que les *Jeſuites* ont pour la propagation de la Religion *Chretienne*, on ajoute qu'ils ont pour l'inſtruction de la Jeuneſſe des diſpoſitions particulieres, qui les rendent néceſſaires

II. Objection. Les *Jeſuites* ſont des Maîtres excellens.

vres gens, afin de leur faire confeſſer où eſt leur treſor. Auſſi, quand ils peuvent échaper, ils ſe vont pendre eux-mêmes aux montagnes, & auprès d'eux leurs femmes & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monſtres de tirannie vont à la chaſſe aux hommes, ainſi qu'on fait ici aux cerfs, les faiſant dévorer par leurs dogues & par les tigres, lorsqu'ils les envoyent chercher du miel & de la cire; & auſſi par les Tuberons, quand ils leur font pécher les perles aux endroits de la mer les plus dangereux. Ant. Arnaud, *Plaidoyer contre les* Jeſuites.

(*q*) Voy. ci-deſſus la Note, pag. 27.

ceſſaires à la République. Ce prétexte ne cede gueres au premier, & par conſéquent il ſeroit capable de ſurprendre ; mais heureuſement, des *Catholiques* également zelez pour la foi, ſinceres & éclairez, en ont fait voir la vanité au Monde. Ils ont montré par des raiſons évidentes que les *Jeſuites* ont plus nui que ſervi au progrès des ſciences, & que leur diſcipline, loin d'être avantageuſe & honnête, eſt uniquement propre à gâter les eſprits, à en émouſſer la pointe, à en éteindre le feu. Je ſais que ce diſcours paroitra incroyable à bien des gens. Cependant je pourrois citer grand nombre de perſonnes diſtinguées par leur dignité & par leur merite, qui ſe ſont plaints à moi, les uns qu'ils avoient été réduits à voyager pour ſe defaire des defauts contractez dans les Ecoles des *Jeſuites* ; les autres qu'étant à la tête des affaires, ils avoient été obligez d'oublier ce qu'ils avoient appris chez ces Peres. D'ailleurs parmi les Herétiques, c'eſt à dire parmi ceux à qui il plaît aux *Jeſuites* de donner ce nom, gens qui n'ont jamais étudié ſous les *Jeſuites*, nous voyons des hommes verſez en toute ſorte de ſciences, & propres à remplir avec honneur les premiers emplois, ſi la ja-

Refutation.

loufie de leurs ennemis ne les en éloignoit. Mais fût-on bien fondé à vanter la maniere d'enſeigner des *Jeſuites*, il eſt toujours certain que l'utilité, qui en peut revenir, ne vaut pas le ſacrifice de la liberté publique, qu'ils voudroient acheter à ce prix. Ajoutez que nous pouvons commodément tirer d'ailleurs l'érudition que les *Jeſuites* ſe vantent de nous apporter.

Quelques perſonnes ajoutent à cette apologie des *Jeſuites*, qu'ils ſont nez pour l'intrigue, propres à manier les grandes affaires, & douez d'une dexterité & d'une fidelité, qu'on ne rencontre pas aiſément ailleurs. J'admire ce diſcours, ſuppoſé qu'on ne veuille exprimer que cette eſpece d'habileté requiſe dans les affaires civiles, & néceſſaire dans les intrigues politiques. En effet les *Jeſuites* ne ſe defendent de rien tant que d'entrer dans les affaires ſéculieres, & d'être faits pour y réüſſir. Auſſi ceux qui répandent, ou qui croyent de tels bruits, ils les font paſſer, ou pour des Herétiques déclarez, ou pour de faux *Catholiques*. Que ces Panégyriſtes voyent donc comment ils pourront concilier leurs diſcours avec ce que j'ai dit des *Jeſuites*. En attendant, je ſouhaite à la *Pologne* des Guerriers & des Miniſtres

III. Objection. Les *Jeſuites* propres aux affaires.

niſtres, tels qu'on dépeint les *Jeſuites*; & à l'Egliſe des Moines pieux, ſavans, bien intentionnez. Mais avouons la verité; cette épithete de (*r*) *Politiques* ne convient que trop aux bons Peres: l'univers entier en rend bon temoignage; & pour la *Pologne*, elle a déja éprouvé tellement leur genie intrigant, que s'ils demeurent davantage parmi nous, nous pourrons leur appliquer ce paſſage d'une ancienne Comédie, *Quod ſi annitantur, ex unis nuptiis geminas nobis effecturi ſint*; aux maux que nous ſouffrons, ils en ajouteront de nouveaux.

Mais qu'auroient dit les *Auguſtins* & les autres Lumieres de l'ancienne Egliſe, ſi on leur avoit vanté des Moines par l'endroit de la Politique? Louer les bons Peres de ſemblables talens, c'eſt reſſembler à un homme qui donneroit des louanges à un Domeſtique fripon, ou qui, enchanté de l'adreſſe d'un Eſpion étranger, lui rendroit de bons offices par cette raiſon. Songez, Grands du Royaume, que rien ne peut cauſer autant de mal qu'un eſprit adroit & ſouple, qui ſe tourne vers le crime. C'eſt pourquoi parmi les juſtes raiſons que nous avons de crain-

(*r*) Pour en être perſuadé, il ſuffit de lire, *Epiſt. Zachæi Rebecii Patris ad P. Oliverium Monarræum Jeſuitam*, dans *Metteren*, l. 17.

craindre les *Jesuites*, je compte leur genie né pour nouer des intrigues: genie qui doit nous faire trembler, & dissiper enfin la funeste indolence dans laquelle nous nous endormons.

D'ailleurs je ne sais sur quoi est fondé le titre qu'on leur donne de Politiques habiles. Quel grand coup cette secte a-t'elle donc frappé en notre faveur? Qu'a-t'elle fait réüssir avec tant d'adresse? Ou, pour mieux dire, quelles entreprises avantageuses n'a t'elle pas ruinées? Mais peut-être on range parmi ses exploits éclatans la perte de la *Suede* (*s*) pour la *Pologne*, les

On montre la faussleté de ce discours.

(*s*) *Sigismond III.* Roi de *Pologne*, étoit monté sur le trône de *Suede* en 1594. après la mort de *Jean III.* son pere. Maître de deux puissans Royaumes, il eût pu vivre heureux; mais un zele indiscret pour la Religion *Romaine*, qu'il voulut faire triompher en *Suede*, lui attira bientôt la haine de tous les *Suédois*. *Les Ecclesiastiques commencerent à fulminer furieusement dans leurs chaires contre le Roi. . . . D'un autre côté les* Jesuites, *& les autres Prédicateurs, que le Roi avoit à sa Cour, déclamoient aussi contre les* Lutheriens. . . *Outre cela ils faisoient encore des defis à leurs adversaires, s'offrant de prouver la verité de leur Religion par le temoignage de l'Ecriture Sainte, & par des miracles.* Les *Suédois* perdirent enfin patience:

les ravages de la (*t*) *Livonie*, les malheurs de la (*v*) *France*, le mauvais succès de son dessein sur (*x*) l'*Ecosse*; les conspirations (*y*) d'*Angleterre*, ses intrigues à (*z*) *Venise*, les troubles de la (*a*) *Russie*, l'oppression de la *Hongrie*, de la *Styrie*, de la *Carinthie* (*b*); enfin les divers coups d'essai qu'ils font ici de leur dexterité & de leur pou-

tous les *Catholiques* furent chassez de *Suede*; & *Sigismond* fut déposé. *Puffendorf*, Hist. de *Suede*. Voy. aussi *Metteren*, l. 20.

(*t*) En l'année 1602. Voy. dans *De Thou*, l. 127. une ample & triste description des malheurs de cette Province.

(*v*) La Ligue, l'assassinat de *Henri III.* & l'attentat commis sur *Henri IV.* Voy. ci-devant la pag. 26 & les Notes, pag. 9. & 31.

(*x*) Voy. la Note (*l*) pag. 50.

(*y*) Entr'autres, celle dont on a fait mention dans la Note, pag. 49. & l'horrible conjuration par laquelle on voulut, en 1605. *faire sauter* avec des poudres, *la Salle du Parlement, dans le tems que le Roi feroit sa harangue sur son trône, & que les Seigneurs & les Communes seroient dans la même Salle*: conjuration qui couta la vie à plusieurs personnes, &, entr'autres, aux *Jesuites Oldcorne* & *Garnet*. Rapin, *l.* 18.

(*z*) Voy. pag. 13 & suiv.

(*a*) Voy. la Note, pag. 27.

(*b*) Voy. pag. 39, & 40.

pouvoir. J'avoue pourtant que cet Ordre eſt entreprenant & hardi. Mais quels ſont les heureux fruits de cette humeur? Des troubles & des diviſions qui rempliſſent l'*Europe* entiere de carnages, & qu'on n'a pu éteindre que par des ruiſſeaux de ſang; voilà tout. Que ceux à qui cette merveilleuſe adreſſe des *Jeſuites* peut plaire, voyent maintenant s'il faut les retenir en *Pologne*; mais en même tems qu'ils ſongent à la ſureté du Royaume.

Il reſte encore une remarque en faveur des *Jeſuites*, ſavoir leur fidelité inviolable, comme parlent ceux qui ignorent les machinations ſecretes de cette ſecte, ou dont elle a gagné les voix par certains moyens. Mais que ſignifie cet éloge? S'il y a quelque fidelité chez les *Jeſuites*, elle eſt entierement pour les Etrangers; elle eſt engagée étroitement à eux ſeuls. Par elle ces Etrangers, abſens de corps, ſont preſens à tout ce que nous méditons d'important & de ſecret, & aſſiſtent avec une dangereuſe familiarité dans nos Conſeils. Si donc il nous arrive d'avoir quelque different avec ces Etrangers, quel compte pouvons-nous faire ſur la fidelité des *Jeſuites*? Si nous ſommes aveugles dans les choſes de notre pays, nous ne pouvons

Leur attachement à la Cour de *Rome*.

du moins nous empécher de voir les belles preuves d'atachement à leur patrie, qu'ils ont données en *France*, en *Angleterre*, en *Ecosse*, en *Hongrie*, à *Venise* (*c*). Mais je m'attache à prouver un fait dont chacun convient, puisqu'il n'est pas une nation dans l'*Europe Chrétienne*, qui n'accuse les *Jesuites* de perfidie, & que l'*Espagne* même, l'*Espagne* qui les a enfantez (*d*) & élevez, commence à reconnoître & à détester leur méchanceté.

III. Objection. On ne peut chas-

Enfin on dit, pour derniere preuve en faveur des *Jesuites*, qu'il y a du danger

(*c*) Voy. pag. 9. 26. 31. 49. 50. 39. & 13.

(*d*) *Ignace* de *Loyola*, fondateur des *Jesuites*, naquit en l'année 1491. dans la Province de *Guipuscoa* en *Espagne*. Après de longues courses qu'il étendit jusqu'à *Jerusalem*, & pendant lesquelles il essuya toutes les mortifications, & les miseres inséparables de la vie d'un Fanatique, il revint en 1535. dans sa Patrie, où il se fit un grand nombre de sectateurs, par ses prédications, & par un genre de vie qui frapa le peuple avide de nouveautez. Son zele convertissant l'aïant encore fait errer de ville en ville, pendant plusieurs années, il s'arréta enfin à *Rome*, où il forma le plan d'une nouvelle Société, que le Pape *Paul III*. confirma en 1540. & l'an 1541. il fut créé General de ce nouvel Ordre. Voy. son Art. dans *Bayle*, Dict. Hist. & Crit.

ger à les chasser de *Pologne*, puisque les *François* (*e*), qui les avoient bannis autrefois pour bien d'autres raisons, les ont rapellez en *France*, où ils vivent sans causer aucun trouble. Voici ma réponse. Je sais que la *Société* est rétablie en *France*; mais que ce soit les *François* qui l'ayent rétablie, c'est ce qu'elle-même n'auroit pas la hardiesse de dire. Au contraire, tels sont les artifices par lesquels elle se glissa de nouveau dans ce Royaume, que c'est une des raisons qui me semblent devoir nous porter à la bannir incessament d'entre nous, comme une engeance pernicieuse, dont le genie domine absolument dans l'*Europe* entiere. En effet, s'ils rentrerent en *France*, ce n'est pas qu'ils y fussent utiles ou nécessaires. Le Roi accorda leur rappel aux sollicitations pressantes du Pape, qu'il craignoit d'offenser dans les conjonctures presentes, & qui ne pouvoit se persuader que *Henri* fût *Catholique*, tandis que les *Jesuites* n'étoient pas dans le Royaume. Cependant ceux qui avoient servi, dans cette affaire, le souverain Pontife auprès du Roi, en furent magnifiquement récompensez à *Rome*, & ce service leur valut davantage que de gran-

ser les *Jesuites* sans danger.

 des

(*e*) Voy. la Note, pag. 9. & 10.

des actions faites à la guerre. Ajoutez que, ſelon bien des gens, *Henri*, en rappellant les *Jeſuites*, eut en vue ſes propres interêts & le repos de ſa vie, qu'il ne croyoit pas en ſureté, ſi les *Jeſuites* continuoient d'avoir des raiſons de le haïr. Je demande ſi ces motifs font beaucoup d'honneur à la *Société*. Quant à ce qu'on ajoute, qu'elle ne cauſe aucun trouble en *France*, à qui croit-on débiter des contes pareils? Sommes-nous étrangers en *Europe*? Pouvons-nous ignorer les troubles de la *France*, les plaintes des honnêtes gens, le nombre de ceux que les *Jeſuites* obligent de s'en bannir?

IV. Objection. On troubleroit l'Etat en les chaſſant.

Il reſte une objection que font ſouvent, non les amis des *Jeſuites*, mais les perſonnes ſages, les bons Citoyens, ceux qui deſaprouvent la conduite de la *Société*, c'eſt qu'on ne peut tenter de la faire ſortir de *Pologne*, ſans expoſer le Royaume à un danger évident.

Quoi donc, chers Concitoyens, ſommes-nous réduits à ce point, qu'il faille, ou ſupporter les *Jeſuites*, & conniver à ce qu'ils machinent de dangereux à la République, ou courir les derniers riſques en les banniſſant? Que deviennent donc les éloges dont on combloit cet Ordre, dans les commencemens?

C'é-

C'étoient des *hommes innocens*, *paiſibles*, *livrez uniquement à la contemplation des choſes ſpirituelles*, des Eccleſiaſtiques enfin tels que la *Pologne* en avoit ſouhaité longtems. Peut-il y avoir quelque choſe à craindre de telles gens?

Cependant je l'avoue ; notre Patrie ne peut ſans quelque peine ſe defaire de cette bile, qu'elle a imprudemment laiſſé penétrer juſques dans ſes entrailles, & qui ronge ſes parties vitales. Mais d'un autre côté auſſi le peril n'eſt pas tel que quelques-uns s'imaginent. Car enfin quels ſont donc les inconveniens qui ſuivroient l'expulſion des *Jeſuites*? Nous irriterions le Pape, dit-on. Divinité reſpectable aſſurément, & dont nous ne devons pas appréhender peu le courroux ! Que deviendrions-nous, ſi nous avions le malheur de déplaire au (*f*) *Saturne* de l'*Europe!* Je ferois volontiers cette queſtion d'un Eſclave, dans

Et on irriteroit le Pape.

(*f*) De même que *Saturne* étoit le pere des Dieux du *Paganisme*, le Pape eſt le pere des Princes du *Catholicisme* ; du moins c'eſt le titre que Sa Sainteté ſe donne, & que ces Princes lui accordent. Il ſe pourroit auſſi que l'Auteur eût voulu faire alluſion à ce que les Aſtrologues diſent de la planette de *Saturne*, qui eſt, ſelon eux, & la plus élevée de toutes, & en même tems la plus maligne.

dans certaine Comédie, *possumne scire quot mihi hîc domini perferendi sint*? Mais examinons pourtant cette objection. Je ne doute point que nous ne nous attirassions la haine du Pape, si nous faisions sortir les *Jesuites*, & je conviens même que cette haine seroit incommode à la *Pologne*. Mais la *Société* nous cause tant de maux, que ce seroit encore acheter son exclusion à bon marché, s'il n'en coutoit que la bienveillance de la Cour de *Rome*. D'ailleurs nous pourrions même éviter cet inconvenient. Car enfin, ou le Pape est un bon Pasteur; &, fidele à son devoir, il ne souhaite pas moins l'avantage de la *Pologne*, que celui des autres Royaumes de la *Chrétienté*. Nous n'aurions pas de longs differends avec un tel Pontife. Il suffiroit de lui envoyer des Ambassadeurs, qui lui fissent toucher au doigt la mauvaise conduite des *Jesuites*, & l'incompatibilité de notre salut avec leur conservation dans ce Royaume. Je ne doute point qu'il ne cédat au tems, & qu'il ne nous rendît ses bonnes graces, s'il nous les avoit retirées. Ou au contraire le Pape est injuste, fier, opiniâtre, sans égard pour nous, resolu de laisser plutôt tout perdre, que de renoncer à une entreprise inique & im-

Refutation de cette difficulté.

imprudente. En ce cas, ſa colere ne doit pas nous embaraſſer, puiſqu'il n'eſt aucune loi divine ou humaine, qui oblige les *Polonois* à ſe laiſſer accabler par leurs ennemis, & à reſpecter les volontez d'un Pontife, quand elles ſont deraiſonnables & pernicieuſes.

Et ſi mon ſentiment eſt ſuſpect, voici des exemples de nos ancêtres; qu'on ſe regle au moins ſur ce modele. On ſait avec quelle vivacité les Papes prirent fait & cauſe pour l'Ordre (g) *Teutonique*, contre le Royaume de *Pologne*, & combien ils firent de menaces à nos Rois. Ils pouſſerent la choſe à un tel point, vers l'an 1456, ſi l'on en croit *Eneas Silvius* dans ſes Lettres, que l'excommunication du Royaume & du Roi fut reſolue par la Cour de *Rome*. Cependant ni ces manieres menaçantes, ni l'indignation de l'Empereur *Frideric III.* ne purent effrayer nos aïeux, ou les empécher de preferer le bien public à la ſatis-

Exemples à ce ſujet.

 faction

(g) *Cet Ordre fut inſtitué l'an* 1190. *par* Henri, *Roi de* Jeruſalem, *& par le Patriarche du même lieu, contre les ennemis de la foi* Chrétienne.... *Il fut aprouvé & confirmé* (en 1191.) *par le Pape* Celeſtin III. *& par l'Empereur* Henri VI. *Heiſs.* l. 6.

faction des Pontifes. Or s'il y eut jamais une parfaite ressemblance entre deux Corps, c'est celle qu'on remarque entre les Regles, les mœurs, les actions des *Jesuites*, & des Chevaliers de l'Ordre *Teutonique*. Ces deux Ordres ont eu à peu près la même origine, & dans les mêmes circonstances. Ils tendent au même but par des routes differentes. Si on en excepte peu de choses, la forme de leur gouvernement est semblable. Les progrès de ces deux Ordres furent également promts & glorieux; mais bientôt ils degenererent tellement, qu'ils devinrent insupportables à ceux mêmes, pour la défense de qui ils avoient été instituez. L'unique difference entre ces deux *Sociétez*, c'est que les Chevaliers étoient soldats de profession, & faisoient une guerre déclarée à la *Pologne*, qui ne craint pas la force ouverte; au lieu que les *Jesuites* se cachent sous des apparences paisibles, vivent parmi nous, & nous minent insensiblement par des pratiques sourdes, ce qui est une sorte de guerre à laquelle nous ne sommes pas faits. Ainsi ceux-là me paroissent avoir bien connu les *Jesuites*, qui ont dit d'eux, *qu'ils étoient les bâtards des Chevaliers de l'Ordre*

dre (*b*) *Teutonique.* Si donc nos peres eurent aſſez de courage & de forces, pour ſe vanger des Chevaliers, en dépit des Papes & des Empereurs; pourquoi, dans un cas ſemblable, nous laiſſons-nous épouvanter par de vains & ridicules fantômes, par les *Jeſuites*?

Que ſi cet exemple paroît trop ancien, en voici un moderne, ſavoir celui de *Sigismond I.* Ce Prince que la *Pologne* compte juſtement parmi ſes meilleurs Rois, & que le Saint Siége regarde encore comme un fils obéïſſant, reçut (*i*) *Albert*, Marquis de *Bran-*

(*b*) Voy. l'hiſtoire de l'établiſſement, des progrès & de la décadence de cet Ordre, dans *Heiſs*, ibid.

(*i*) Il avoit été créé, en l'année 1510. Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique*; mais les liaiſons du ſang qu'il avoit avec *Sigismond*, dont il étoit neveu, lui firent ſacrifier les interêts de l'Ordre à ceux du Roi, ſon oncle; & aïant traité avec lui, *pour ſe rendre Maître abſolu de la* Pruſſe, *à la charge de la tenir redevante de la Couronne de* Pologne.... *il ſe rendit en l'année* 1515. *à* Cracovie, *où il préta ſolemnellement, entre les mains de* Sigismond, *la foi & l'hommage pour la* Pruſſe, *que l'on a depuis appellée* Pruſſe Ducale.... *Après cet engagement, le* nouveau *Duc ſe demit du titre de Grand-Maître, & non content de cela, il chaſſa de la* Pruſ-ſe

Brandebourg, & les terres de *Prusse*, sous sa protection, dans un tems où *Albert* s'étoit attiré la haine du Pape, en abandonnant l'Ordre *Teutonique* & la Religion *Romaine*, & étoit au ban de l'Empire sous le regne de *Charles V*. La Cour de *Rome* étoit surtout indignée de se voir enlever la puissance temporelle & spirituelle, dans la *Prusse* entiere. Aussi n'auroit-elle pas épargné *Sigismond*, si elle avoit trouvé quelqu'un qui pût donner du poids à ses foudres; mais elle n'en rencontra point, & d'ailleurs *Sigismond* s'en seroit peu embarassé. Mais à quoi bon citer nos Rois, puisque nous avons des exemples de fermeté, jusques dans des Sujets? *Jâques Uchanski*, Archevêque de *Gnesne*, & Primat du Royaume, avoit été menacé de l'excommunication par le Pape, qui trouvoit mauvais que ce Prelat eût plus d'égards, dans le Conseil, au bien public qu'au

se tous les Commandeurs, Chevaliers & Officiers de l'Ordre .... Le Grand Maître, qui lui succéda, pour commencer le procès que l'Ordre jugea à propos d'intenter à Albert, *porta ses plaintes au Conseil Aulique de l'Empereur, lequel faisant droit sur cette plainte, cassa & annulla en l'année 1532. le traité fait entre le Roi de* Pologne & Albert, *mettant celui-ci au ban de l'Empire, selon l'ancienne coutume.* Heiss, *ubi supra.*

qu'au Saint Siége. Mais loin que cette menace effrayât l'Archevêque, il fit réponse au Pontife, que, si on l'inquiétoit davantage pour un pareil sujet, il renverroit les foudres sur ceux qui les avoient lancez. *Uchanski* ne disoit rien qu'il ne lui fût plus facile d'exécuter en *Pologne*, qu'il ne lui étoit aisé de le dire; ainsi la Cour *Romaine* le laissa en repos. Si quelque successeur de ce Prelat parloit avec une liberté semblable, dans la disposition *Jesuitique* où sont les esprits, que croyez-vous, Grands du Royaume, qu'il lui arriveroit? Sans doute il expieroit bien-tôt sa generosité par sa mort.

Pour moi, je ne saurois reflêchir sur ces exemples, que nos aïeux nous ont donnez d'un courage mâle, sans admirer le honteux changement des Prelats *Polonois*, qui dans les moindres choses se figurent des difficultez effroyables. Tantôt ils nous citent certains droits du Pape, qu'on appelle *Régaliens*, & qu'ils prétendent devoir être inviolables, comme si la *Pologne* avoit deux Rois, l'un à *Cracovie*, l'autre à *Rome*. Tantôt ils exagerent les forces des Etrangers, & tâchent de nous en faire peur. Croyez-moi, Grands du Royaume, quiconque appréhende si fort l'indignation du Saint Pere, montre assez qu'il n'est gueres

Il est honteux & ridicule de

craindre si fort le Pape. gueres affectionné à sa Patrie, & fait soupçonner qu'il prefere son intérêt particulier au bien public. Si nous avions eu de tels ancêtres, la *Prusse* (*k*) ne nous obéïroit pas aujourd'hui, & nous aurions encore à lutter contre l'Ordre *Teutonique*. Mais ces chimeriques scrupules du Clergé, encore une fois, sont les fruits de la disposition *Jesuitique* où il est maintenant.

Je voudrois bien savoir de ceux qui menagent ainsi le Pontife *Romain*, ce qu'ils souhaitent qu'on réponde à la posterité, si elle aprend par l'histoire, que la République de *Venise* (*l*) chassa les *Jesuites*, méprisa l'excommunication dont on la menaçoit, se disposa à une guerre ouverte, pour defendre quelques Constitutions de peu d'importance, & pour maintenir sa dignité, tandis que nous, nez, élevez, vivans dans la *Pologne*, la mere de la liberté, nous avons marqué tant de foiblesse. En verité, ceux qui nous soumettent ainsi aux volontez du Pape, rendent notre condition pire que celle des Esclaves; car du moins ceux-ci n'ont qu'un Maître, & on nous en donne deux, le Roi & le Pape.

Quelques personnes font une autre ob-

(*k*) Voy. ci-dessus la Note (*i*) pag. 73.
(*l*) Voy. la pag. 13. & suiv.

objection, ſavoir qu'il eſt injuſte de faire ſortir les *Jeſuites* ſans les entendre, ſur tout y aïant parmi eux pluſieurs Nobles; qu'il faudroit donc les appeller en juſtice, & les convaincre légitimement. Mais c'eſt faire une demande impoſſible. En premier lieu, dans les choſes qui concernent le ſalut public, on n'eſt pas obligé de ſuivre ſcrupuleuſement les formes ordinaires & juridiques, lorſque les conjonctures preſentes exigent un promt remede, & qu'il y auroit du riſque à differer. D'un autre côté, ce n'eſt point ici une queſtion de droit, & où il faille procéder contre des individus connus, comme dans l'affaire des Juifs de *Bochna*, qu'on nous propoſe pour exemple. C'eſt une diſpute ſur le fait, ſavoir ſur les maux que l'Ordre des *Jeſuites* fait à la *Pologne*, & qu'il lui feroit, quand même les Particuliers de l'Ordre ſeroient de purs Anges. Or je voudrois ſavoir comment cette affaire pourroit être traitée dans un Barreau. Ce n'eſt pas tout. A quel tribunal appellerions-nous les *Jeſuites?* Quel juge reconnoiſſent-ils en *Pologne*? Sur quel Droit les pourrions-nous juger? Enfin je demande ce qui manqueroit à la condamnation des *Jeſuites*, ſi les Députez de la Nobleſſe, aſſemblez publiquement, déclaroient d'une commune voix,

V. Objection. Il faudroit ouir les *Jeſuites* avant que de les bannir.

On en montre l'impoſſibilité & le ridicule.

voix, que l'Institut *Jesuitique* est contraire à la liberté & au bien de la *Pologne*,& en demandoient l'abolition au Roi. Accablez par les suffrages de cette auguste assemblée, auroient-ils sujet de se plaindre, & de crier à l'injustice?

VI. Objection. On desobligeroit bien des gens.

Enfin il y a des gens qui disent, que l'expulsion des *Jesuites* offenseroit plusieurs personnes dans le Royaume, à quoi d'autres ajoutent, que s'il faut proscrire les Peres, on en doit bannir d'autres avec eux, & particulierement les Ministres *Evangeliques*.

Quant au premier chef, je ne sais s'il y auroit grand nombre de gens qui prissent part au bannissement des *Jesuites*, & si leur colere feroit beaucoup de mal au Royaume, pourvu qu'on mît en repos l'esprit des autres Ecclesiastiques. Car comme on ne se proposeroit que le bien de la République, & la durée de sa tranquilité, personne n'auroit occasion de remuer, si on en excepte ceux qui, attachez à la *Société*, ne peuvent subsister sans elle: gens qui sont la plûpart complices des mauvais desseins des *Jesuites*, & qui ont desservi la Patrie, pour servir la *Société*. Il est vrai que ces personnes sont peut-être en grand nombre, mais leur ressentiment ne doit pourtant pas nous effrayer, puisque sans doute ils ne sont qu'une poignée au prix

prix des vrais *Polonois*, & des bons Citoyens.

Mais ſuppoſons que cette entrepriſe eût ſes difficultez ; eſt-ce une raiſon d'y renoncer, ſi elle eſt avantageuſe? Quelle médecine eſt ſans deſagrément? Si nous pouvions, par l'exil des *Jeſuites*, prévenir les malheurs qui nous menacent, & éviter le ſort des autres pays où la *Société* regne, ce bien ne vaudroit-il pas qu'on ſouffrît quelque choſe pour l'acquerir? Si la liberté publique, ſi le Royaume, ſi les vies & les fortunes des Particuliers ſont en ſureté, nous avons tort d'être inquiets. Pourquoi craignons-nous les embuches & les conſpirations des Etrangers? Mais ſi au contraire nous courons un riſque évident; ſi les *Jeſuites* ſont, ou les principaux auteurs, ou du moins les miniſtres pernicieux de nos maux ; ſi nous voyons certainement qu'ils y ont donné occaſion, que tardons-nous à les chaſſer?

Et il faudroit chaſſer auſſi les Miniſtres *Evangeliques.*

Pour ce qu'on ajoute des Miniſtres *Evangeliques*, ſans doute il faut les traiter comme les *Jeſuites*, ſi, comme les *Jeſuites*, ils ont troublé la paix, & attaqué la liberté; car les gens ſuſpects de mauvais deſſeins contre la République, ne peuvent ſe mettre à l'abri ſous la profeſſion qu'ils ont embraſſée. Mais,

bon

bon Dieu ! quelle difference entre la cauſe de ces Miniſtres & celle des *Jeſuites*! Les Miniſtres ont-ils quelque Pape pour qui ils ſement dans ce Royaume, pour qui ils recueillent une abondante moiſſon, chez qui ils puiſſent trouver un azile, après avoir mis la *Pologne* en combuſtion ? Ont-ils quelque accès à la Cour ? Ont-ils part aux affaires publiques ? Seront-ils jamais admis chez le Roi & dans les Conſeils ? De plus, quelles terres ont-ils achetées, au détriment de la Nobleſſe, & quelles immunitez préjudiciables au Public ont-ils acquiſes ? D'un autre côté, quelles forces ont-ils, pour devenir formidables ou ſuſpects ? Eux dont les richeſſes conſiſtent la plupart du tems dans une *Réverende* vieille & uſée, comme nous parlons ; dans une Bible, dans un *Saint Auguſtin*, dans une famille nombreuſe & nue ? Enfin ne dépendent-ils pas du moindre Seigneur de village, & ne ſont-ils pas obligez de comparoître devant lui ? En verité une comparaiſon pareille eſt inepte & ridicule.

Les fauteurs des *Jeſuites* auroient peut-être quelques objections à ajouter; mais certainement elles ne ſauroient être de plus grande importance que celles qui ſont traitées ici;& par conſéquent j'en

ai dit aſſez, pour faire juger aiſément du reſte.

Ainſi je conclus hardiment que, ſi l'on veut rétablir les affaires & aſſurer la paix, l'unique moyen efficace & propre, c'eſt, avant tout, de faire ſortir les *Jeſuites* du Royaume, & de leur en fermer tellement les portes, qu'ils ne puiſſent y rentrer à l'avenir.

Concluſion. Il faut bannir les *Jeſuites.*

Cette bile âcre & corroſive une fois chaſſée, la maladie qui mine notre Patrie s'adoucira; les parties affectées, le Clergé ſurtout, deviendront traitables & en état d'être gueries; enfin on redreſſera ſans peril tout ce qu'il y a de derangé dans notre conſtitution. Au contraire, tandis que le foyer de la fievre ſubſiſtera dans notre ſein, nous n'avons aucune eſperance de gueriſon. Tout ce que nous entreprendrons, & les remedes qu'on apliquera aux plaies de la Patrie, la *Société* les rendra inutiles par ſa preſence, qui corrompt ſans ceſſe les humeurs dans le Corps *Polonois*, & y entretient ainſi une ſource féconde de maladies. Car quand on remédieroit à tout ce qu'il y a de defauts parmi nous, on y en laiſſeroit un grand, ſi on y conſervoit les *Jeſuites*, parce que jamais ils ne feront Corps avec les *Polonois*, & ne s'aſſujettiront à nos loix.

 C'eſt

Trois sortes de conseils foibles par rapport à l'exclusion des *Jesuites.*

C'est pourquoi je ne crois pas qu'on doive avoir égard aux conseils de ceux qui biaisent dans cette affaire, pour lui donner un air moins odieux, & qui voudroient qu'au lieu de bannir l'Ordre entier des *Jesuites*, on ne bannît que quelques Particuliers. Les uns sont d'avis, par exemple, qu'on chasse ceux de ce Corps qui ont formé des projets pernicieux à l'Etat, ceux qui y sont entrez, ceux dont le zele séditieux est contraire au repos public. D'autres souhaiteroient qu'on se prît d'une autre maniere à diminuer le *Jesuitisme*, & voudroient qu'on commençat par faire sortir les *Jesuites* des principales villes, & des lieux où ils peuvent faire plus de mal. Enfin quelques-uns pensent qu'il suffiroit, pour la tranquilité publique, de réprimer les bons Peres par des loix gênantes. Examinons maintenant ces divers conseils.

Réponse generale.

Premierement voici ma réponse en general. De quelque maniere que nous offensions la *Société*, soit que nous la chassions entierement, soit que nous mettions seulement un frein à son audace, nous nous attirerons également la haine du Pape, cette haine dont on nous fait tant de peur. L'unique difference qu'il y aura, c'est que, si nous rete-

retenons une partie des *Jesuites* dans le Royaume, l'indignation du Pontife *Romain* en sera plus à craindre. Puis donc que, d'une maniere ou de l'autre, ce peril est inévitable, pourquoi ne prefererons-nous pas le parti où il y a, & plus de sureté, & plus d'avantage, savoir l'exclusion totale des *Jesuites*? Pour moi, voici ma maxime; *on aura moins de peine à chasser les* Jesuites *du Royaume, qu'à les y retenir dans le devoir.*

Je dis de plus que ceux-là se trompent fort, qui esperent qu'on peut remuer cette bile avec assez de précaution, pour empécher qu'elle ne s'allume & ne s'aigrisse; qui se flattent, qu'ils ne chercheront pas avec soin les occasions de se vanger, à quelque dissimulation que la nécessité presente les oblige de recourir; qui comptent enfin que les occasions manqueront ici à ces esprits inquiets & remuans. Si donc ils reprenoient un jour leurs forces, & qu'ils formassent des projets dangereux, que faudroit-il faire? Tiendrons-nous chaque année un (*m*) Ro-

(*m*) Le *Rokosz*, nom autant & plus redoutable pour le Roi de *Pologne* que celui de *Concile* ne l'est pour le Pape, est une Assemblée que la Noblesse *Polonoise* prétend avoir

Rokosz general pour les *Jesuites*?

Refutation de ceux qui voudroient bannir les seuls coupables.

Mais pour répondre en particulier à ceux qui veulent qu'on choisisse les seuls coupables, pour les chasser, je dis qu'on ne peut séparer la cause des *Jesuites*, ni traiter l'un avec plus de douceur que l'autre. Car on a déja vu que cette secte est tellement unie, que le Corps entier, & chaque Membre de ce Corps, conspirent dans les mêmes desseins, & tendent au même but.

Tous donc sont également coupables de la même faute, & s'il y a quelque difference entre eux, c'est que les uns n'ont pas eu les talens des autres; mais d'ailleurs ce qu'un ou deux *Jesuites* ont fait, tous l'auroient fait comme eux, s'ils en avoient eu l'occasion ou les moyens. Et de fait, il est inoui que jamais la *Société* ait condamné ou blâmé publiquement un de ses Membres, quelque crime qu'il eût commis contre la Patrie. Un *Jesuite*

voir droit de former, pour faire la révision generale de la conduite du Roi & de celle du Senat. En un mot, c'est un Tribunal suprême, *où tous les Officiers du Royaume, les Senateurs & le Roi lui-même, sont soumis au jugement de la Noblesse.* Alessandro Cilli, *hist. delle solevationi notabili seguite in Pol.* &c.

ſuite ne pêche pas en ces occaſions, pourvû qu'il dirige (*n*) ſes entrepriſes vers la fin que nous avons dit être particuliere cet Ordre.

Pour ce qui regarde le banniſſement de ceux qu'une ferveur ſéditieuſe a em-

(*n*) La méthode de *diriger* eſt une des grandes doctrines des *Jeſuites :* en voici une preuve bien fraîche que la ſanglante Tragédie de *Thorn* nous fournit. *Un des témoins apoſtez par les* Jeſuites *aïant été interrogé en confidence par un de ſes amis, qui lui demandoit comment il avoit pu confirmer par ſerment une dépoſition, qui cauſeroit une ſi grande effuſion de ſang, lui qui n'avoit pas été dans la ville au tems du tumulte, cet homme répondit :* Les *Lutheriens*, & en general tous les Herétiques, ne ſont conſiderez, par nous autres *Catholiques*, que comme des gens condamnez au feu. Quand donc nous pouvons en faire bruler quelqu'un, ne faiſons-nous pas une œuvre meritoire? *Et comme l'ami repliqua*, que c'étoit une cruauté inouie & barbare, *il en reçut pour toute réponſe*; Que lui & les autres témoins avoient déja été ſuffiamment inſtruits par les *Jeſuites*, & que l'Excommunication, fulminée tous les ans par le Pape contre les Herétiques, ſuffiſoit pour mettre ſa conſcience en repos là-deſſus. *Si on compare ce que je viens de raporter avec la maxime favorite des* Jeſuites, qu'une bonne fin rectifie les mauvais moyens, *on pourra du moins regarder ce fait comme très croyable.* Thorn Affligée, p. 128. 129.

emportez au delà des bornes, le conseil eſt ſpécieux; mais je ne crois pourtant pas que les plus dangereux *Jeſuites*, les *Jeſuites* qui peuvent nuire davantage, ſoient ceux, par exemple, qui, ſans reſpect pour la preſence ſacrée de Sa Majeſté, mirent il y a quelque temps le feu aux maiſons dans les villes de *Poſnanie*, de *Cracovie*, &c. entrerent dans les cimetieres, violerent les tombeaux, en arracherent indignement les (*o*) cadavres. Quoique cette action furieuſe ſoit demeuré impunie, elle ne le ſera pas toujours. Les *Jeſuites* que j'appréhende, & auxquels il faut prendre garde, ce ſont ces hommes aux manieres douces, paiſibles, ſimples, qui vont & viennent en *Italie*, vrais Renards, qui nous apportent un cœur double, & une fineſſe odieuſe qu'ils puiſent chez les Etrangers. Enfin ce remede réüſſît-il, & exterminât-on les plus dangereux *Jeſuites*, ſi nous nous en trouvions bien, ce ſeroit pour un tems, c'eſt à dire, juſqu'à ce qu'on nous en renvoyât de ſept fois pires. Eſt-ce bien la

(*o*) Et les jetterent aux chiens. Cet acte de fureur, dont les *Reformez* étoient l'objet, ſe paſſa en l'année 1606. Voy. *Metteren*, l. 27.

la peine de commencer ? Cela vaut-il bien que la République fasse tant de dépenses, que la Noblesse prenne tant de peines, que nous nous exposions à tant de dangers ?

Ceux qui voudroient qu'on chassât les *Jesuites* de la Cour & des grandes villes, semblent marquer plus de courage, mais leur conseil ne vaut pas mieux que le précédent. Il est vrai qu'ils semblent soulager certaines parties de la République, & ôter aux bons les principales occasions de nuire. Aussi j'ai toujours été persuadé que, si nous avons jamais fait une grande faute, c'est lors que nous avons accordé à la *Société* tant de terrain dans nos forteresses: imprudence dont nous éprouverions bientôt les tristes suites, si quelque danger nous menaçoit du côté du *Midi*.

On répond à ceux qui se bornent à exclure la *Société* de la Cour.

Cependant je ne puis concevoir quelles raisons portent les auteurs de ce conseil à temoigner plus d'égard aux villes, dans la guerison de nos maux, qu'à la Noblesse & au Clergé. Je leur demanderois volontiers, quel grand avantage reviendroit à la République du soulagement des villes, si cependant la *Société* attaquoit impunément la Noblesse ? Si cette engeance étrangere ne

cessoit d'infecter, de corrompre, de soulever les Ecclesiastiques? On se trompe dangereusement, si on croit que les *Jesuites* ne font de mal que dans les villes, ou qu'ils y sont particulierement à craindre. C'est à la Cour surtout qu'ils sont dangereux, comme j'ai déja fait voir, & c'est là que, gâtant les esprits, ils se rendent formidables aux Nobles & aux Ecclesiastiques. C'est surtout pour l'interêt de ces derniers que je conseille l'expulsion totale des *Jesuites*, parce que ce sont ces Peres qui causent les desordres incurables du Clergé.

Il est donc manifeste que nous ne devons esperer aucun succès de ce second avis, & qu'il ne peut servir à mettre nos affaires en bon état.

Et aux autres qui veulent qu'on les lie par des loix séveres.

Reste ceux qui veulent que, non seulement on chasse les *Jesuites* de la Cour & des villes, mais encore qu'on réprime leur ambition par des loix séveres; qu'on les force à mener une vie monastique, & enfin qu'on les soumette à la jurisdiction des Ordinaires, comme quelques-uns ajoutent.

J'avoue qu'il y a plus de fermeté dans ce conseil; & pour éviter la haine de la Cour de *Rome*, je serois d'avis qu'on le suivit, s'il y avoit quelque apparence de

de ſuccès ; mais il n'y en a point, comme on va voir. En premier lieu, je ſais certainement que les *Jeſuites* remueront le Ciel & la Terre, & mettront le Royaume en combuſtion, plutôt que de perdre la moindre partie de la ſplendeur, & des priviléges, qui les mettent au deſſus des autres Moines & du Clergé entier. Un *Jeſuite* ſe croïroit deshonoré, dégradé, réduit à n'être plus qu'un Moine vulgaire, s'il n'étoit pas admis à la Cour, s'il n'étoit pas à la tête des affaires, ſi, renfermé dans ſon Cloître, il lui falloit reconnoître un autre Superieur que ſon General ; enfin s'il n'avoit plus aucune occaſion d'épier nos ſecrets. Un Noble, un Favori, un Miniſtre, ſe verroient avec moins d'indignation réduits à vivre dans une condition privée. Ainſi comptez ſurement qu'un *Jeſuite* ne ſoufrira jamais cet afront, & qu'il perdra tout, plûtôt que de perdre l'éclat dont la *Société* a toujours été environnée.

Suppoſons néanmoins que les *Jeſuites* ayent plus de patience que je ne crois, je demande en ſecond lieu, quels liens nous employerons pour les retenir? Nous leur impoſerons des loix fixes, & nous les aſſujettirons aux Conſtitutions publiques, dites vous? Cela eſt

bien penſé, & je conviens avec vous que ce ſont là d'excellens moyens, dans tous les Gouvernemens, de réprimer l'audace, quoi qu'ils nous ayent été peu profitables juſqu'à ce jour; mais je ſuis obligé de faire une autre queſtion. A qui confierons-nous l'exécution de ces loix & de ces Conſtitutions? Aux Ordinaires? Il eſt vrai, les loix du Royaume leur deſtinent cet emploi, mais qui nous aſſurera qu'ils voudront ſe charger d'une entrepriſe odieuſe, & qu'ils ne craindront pas les foudres du *Vatican*? Que dis-je? Soit qu'ils oſent ou qu'ils n'oſent pas ſe mêler de cette affaire, on ne pourvoit point au ſalut de la République. En premier lieu, cette diſcipline ſévere, ſelon laquelle les anciens *Romains* étoient autoriſez à vanger la République ſur leurs enfans, s'eſt fort relâchée parmi nous, & il ſeroit à craindre pour les meilleurs Prelats qu'ils n'éprouvaſſent, ſans y penſer, le ſort de cet homme de Dieu, qui eſt raporté dans le troiſieme Livre des *Rois*, chapitre vingtieme, qu'un priſonnier, dont on lui avoit remis la garde, s'échapa, tandis qu'il penſoit à autre choſe. D'ailleurs l'experience fait voir, que les Ordinaires des lieux ont trop d'obligation aux *Jeſuites*, pour que les bons Peres reſ-

pectent beaucoup leur autorité & leur jurisdiction. Au contraire, les *Jesuites* se donnent pour les Pédagogues des Prelats, & s'en font respecter, comme Ministres de la Cour de *Rome*. Que pouvons-nous par conséquent attendre de bon de l'autorité Episcopale contre eux ?

Ce n'est pas encore tout. Quand nous ferions des loix contre cet Ordre, elles ne serviroient à rien, ainsi que l'experience le montre de reste. En effet la (*p*) *Confédération Publique* n'est-elle pas

(*p*) Les *Polonois* sont de tems immemorial en possession de se *conféderer*, lors que leur liberté & leurs priviléges sont menacez de quelque atteinte ; ce qui se fait par une Assemblée generale, où tous les Etats & Ordres du Royaume prennent unanimement la resolution de deffendre leurs droits, & s'engagent par serment à la soutenir. Voy. *Mart. Cromer de Reb. Polon.*

La *Conféderation*, dont il est parlé ici, regarde en particulier la Religion. Comme c'est une matiere fort interessante dans la situation presente des affaires politiques, nous ne ferons point difficulté de copier dans un Livre tout nouveau, & que l'on a déja cité ci-dessus, un passage assez long, mais très curieux, sur la matiere dont il s'agit ici.

„ La liberté de conscience & le libre exercice

pas une loi? N'eſt-elle pas une Conſtitution du Royaume? Ne fait-elle pas partie

„ ce de Religion, dont les *Evangeliques*, & en „ general tous ceux qui ſont nommez *Diſſidentes* „ ou *Séparez*, doivent jouir en *Pologne*, en *Lithuanie*, & dans les pays dépendans de la République, ne ſont pas de ſimples Priviléges, „ de ſimples Conceſſions, qui, aïant été accordées par les Rois, pouroient être changées „ ou révoquées ſelon le bon-plaiſir de ces Princes; ce ſont des Loix fondamentales & irrévocables du Royaume, compriſes dans ce „ qu'on nomme les *Pacta Conventa*, ou les *Capitulations* faites avec les Rois dans leur élection; ce ſont des Loix, dont ils jurent ſolemnellement l'obſervation, lorsqu'ils ſont „ couronnez, & des conditions de l'obéïſſance „ qu'on leur promet. Ce ſont des Conſtitutions & des Arrêts rendus & publiez par „ les Etats du Royaume. De ſorte, que ſi „ l'on avoit égard au Droit, à la Juſtice, à „ la Conſcience, il n'y a rien de plus ferme „ ni de plus irrévocable, toutes les libertez „ de la République n'aïant point d'autre fondement.

„ Ces Loix touchant la liberté de conſcience & le libre exercice de la Religion *Evangelique*, furent premierement établies après „ la mort de *Sigismond-Auguſte*, lorſque les Etats „ du Royaume s'aſſemblerent, pour travailler à „ une nouvelle élection. Ils firent alors entr'eux „ une étroite Conféderation, par laquelle ils „ s'engageoient, ſous l'obligation de leur vie, de

partie du Droit *Polonois*, approuvée & confirmée, comme elle a été, par les sermens solemnels du Roi & de la Noblesse ? Cependant quel avantage en avons-nous tiré contre cette engeance pernicieuse ? Ce remede, qui paroissoit efficace à nos ancêtres, n'a-t'il pas irrité la rage de la *Société*, bien loin de la dompter ? Avec quelle malignité & quelle insolence ne déchirent-ils pas, dans mille satyres, ce salutaire reglement ? Si donc ils n'ont pu soufrir un joug

„ de leur honneur, & de leurs biens, à se protéger tous en general & chacun en particulier, dans ce qui seroit *Juste* & *Equitable*, sans „ permettre que, *sous aucun prétexte*, & nommément *pour la difference de sentimens en matiere de Religion*, qui que ce soit *fût lezé* ou *opprimé*, soit *par la violence*, ou *sous quelque apparence de Justice*.

„ Pour rendre cette Confédération plus ferme & plus inviolable, on en fit une clause, „ qui fut inserée dans la Capitulation dressée avant l'élection, & dans la Constitution qui „ fut faite par la Diete. On eut soin de la renouveller depuis dans tous les Interregnes & „ dans toutes les élections des Rois; quoique ce „ ne fût pas sans contradiction, de la part de „ quelques Ecclesiastiques remuans, qui ne purent néanmoins empécher que le consentement de tous les autres ne l'emportât sur leurs „ clameurs. *Thorn Affligée*, p. 19. & suiv.

joug léger, s'ils ont ſupporté impatiemment une Conſtitution qui ne les regardoit pas proprement, comment digereroient-ils des loix rigoureuſes, & faites exprès pour refrener leur inſolence?

Enfin devons-nous nous flatter que les bons Peres obéïront à nos loix, eux qui ne ſe ſont pas même ſoumis à un Décret de leur Société, qui condamnoit en eux cette ambition funeſte dont nous nous plaignons? En 1593. les Superieurs des *Jeſuites*, aïant remarqué que c'étoient particulierement leurs Confreres qui avoient cauſé les maux de la *France*, déclarerent dans une Aſſemblée generale tenue à Rome, *que tout* Jeſuite *devoit renoncer abſolument aux affaires ſéculieres.* Comment ont-ils obſervé ce Décret parmi nous?

Je conclus donc, encore une fois, qu'il vaut mieux chaſſer entierement ces bêtes feroces, car je ne ſais quel autre nom leur donner, que de les enfermer, pour ainſi dire, dans une cage, où nous ne pourrions les garder ſans des inquiétudes éternelles.

Il faut fermer le retour aux *Jeſuites.*

J'ajoute même qu'il ne faut rien oublier pour leur ôter juſqu'à l'eſperance du retour. Sans ces ſages précautions, il n'y aura aucune voie qu'ils n'eſſayent pour rentrer dans le Royaume, & pour effacer

effacer la tache de leur ſortie. C'eſt ce qu'on a vu en *France*, où ces Religieux, bien qu'abſens, eurent aſſez de crédit à la Cour, pour ſe faire rappeller, en dépit des Parlemens, des gens ſages, des vrais *François*. Que dis-je? Tandis que la marque de leur perfidie paroiſſoit encore à la bouche du Roi, ils vinrent à bout de faire demolir cette (*q*) Piramide, qui devoit temoigner éternellement leur parricide & leur opprobre.

Voici, au reſte, comme je crois qu'on pourroit s'y prendre, pour fermer à jamais les portes de la *Pologne* aux *Jeſuites*. On commenceroit par employer leurs biens immeubles à d'autres uſages, & on les deſtineroit particulierement à l'avantage de notre Nobleſſe, ſur

Moyens d'y réuſſir.

(*q*) *Je dirai tout d'une ſuite que le crédit de ces Peres fut ſi grand à la Cour, que, l'année ſuivante* (en 1605.) *ils obtinrent du Roi la demolition de cette Piramide, ſur une des faces de laquelle étoit gravé l'Arrêt de la condamnation de* Châtel, *& de leur banniſſement, & ſur les trois autres, des inſcriptions en proſe & en vers, qui leur étoient fort injurieuſes. Pour ôter cette flétriſſure de deſſus le front de la* Société, *il falut abattre le monument qui faiſoit déteſter le parricide . . On mit en la place de cette Piramide le reſervoir d'une fontaine, dont toutes les eaux ne ſauroient jamais effacer la memoire d'un crime ſi horrible.* Mézer. t. 6.

ſur laquelle les bons Peres en ont enlevé la meilleure partie. Pour cet effet, ſi nous aimons les ſciences, auxquelles on s'imagine fauſſement que l'expulſion des *Jeſuites* ſeroit prejudiciable, ces biens ſerviroient à fournir l'Academie de *Cracovie* de Maîtres vertueux & ſavans, & ſi on vouloit encore, à ériger ailleurs une nouvelle Univerſité.

On pourroit enſuite ouvrir pluſieurs Ecoles en differentes villes, & non ſeulement y donner des apointemens honnêtes à de dignes Régens, mais encore entretenir les Etudians pauvres, à qui la mauvaiſe fortune ôte les moyens de cultiver leur eſprit. C'eſt un ſecours dont bien des familles nobles auroient beſoin, & qu'on ne peut leur refuſer, ce me ſemble. Je voudrois de plus qu'on choisît des perſonnes qualifiées parmi la Nobleſſe & le Clergé, pour preſider à ces fondations publiques, & pour y avoir la ſuprême inſpection. Par cet établiſſement, la Jeuneſſe, élevée dans l'eſperance de parvenir aux emplois & aux honneurs, ſuceroit, avec la piété & les ſciences, un grand amour pour leur Patrie, & un profond reſpect pour ſes loix. Par cet établiſſement, nous la pourvoirions de gens propres à

la

là servir, & à la rassurer contre les factions étrangeres. Enfin, si quelqu'un regretoit encore les *Jesuites*, cet établissement en feroit perdre la memoire.

En troisieme lieu; s'il restoit quelque chose des biens de ces Peres, comme j'en suis persuadé, on en bâtiroit des Hopitaux pour ceux qui aïant bien servi, sont réduits, par leurs blessures, ou par leur vieillesse, à ne pouvoir porter les armes davantage. Ce seroient autant d'áziles pour nos braves Guerriers, qui y acheveroient commodément, en repos & sans honte, une vie consacree au bien public. J'ai vu dans la *Flandre* plusieurs exemples de ce bel établissement; & *Etienne*, (r) de glorieuse memoire nous en avoit donné à *Varsovie* un modele, que nous devrions avoir imité; mais malheureusement on s'est écarté bientôt des intentions vraiment Royales de ce Prince.

C'est là, si je ne me trompe, un emploi louable, utile, & saint des biens des *Jesuites*. Destinez une fois à des usages pieux, ils conserveroient
 leur

(r) *Etienne Battori*, Duc de *Transilvanie*, qui fut élu Roi de *Pologne*, en l'année 1575. après l'évasion de *Henri* de *Valois*. Voy. *Puffendorf*.

leur deſtination : on répareroit en quelque maniere les maux que la Nobleſſe ſe plaint que la *Société* lui a faits ; enfin ils tourneroient au profit commun du Royaume.

Mais après avoir ainſi dépouillé les *Jeſuites*, il faudroit faire autre choſe ; ſavoir, porter un Décret, par lequel il fût defendu, ſous de grieves peines, en premier lieu, de faire jamais mention, ſoit en public, ſoit en particulier, de rappeller les *Jeſuites* ; & en ſecond lieu, d'envoyer élever chez eux la jeune Nobleſſe du Royaume, de l'éducation de laquelle le bien public dépend. Sans cette derniere précaution, nous détruirions en vain leur ſecte dans le Royaume, puiſqu'elle pourroit également y répandre de loin ſes maximes empoiſonnées & déteſtables.

Enfin, je ſouhaiterois qu'on pourvût exactement à ce qu'il ne s'imprimat rien de contraire à l'état preſent du Royaume, & à la liberté publique.

Faute de cette précaution, qu'eſt-ce que les *Jeſuites* n'ont pas oſé écrire, ſous le regne de Sa Majeſté, contre la *Conféderation* publique. On les auroit fait repentir long-tems de ces attentats, ſi les loix publiques étoient reſ-

respectées & observées en *Pologne*, comme elles doivent l'être dans une République sage & policée. Mais outre qu'elles sont sans vigueur, les bons Peres débitent leurs dangereux libelles sous des noms empruntez, & particulierement sous ceux de certains Prelats, afin d'attirer sur le Clergé une partie de la haine publique, & pour rendre la punition difficile, en partageant leurs crimes entre plusieurs personnes.

Quoi qu'il en soit, si la République de *Pologne* travailloit ainsi à sa guerison, en suivant les traces de quelques Etats de l'*Europe*, alors, alors, je commencerois à esperer & à faire esperer aux autres une heureuse révolution. Nous écraserions cette semence étrangere, dont il y a tout à craindre, & nous verrions le Clergé, dont l'exemple est d'un grand poids dans les affaires publiques, marquer plus de souplesse, plus de soumission aux loix, plus de zele pour la liberté, qu'il n'a fait jusqu'ici dans des occasions importantes. D'un autre côté, si nous remarquions quelque defaut ou quelque négligence dans le Gouvernement, on pourroit y remédier peu à peu, à loisir, & sans trouble. Enfin ces factions, qui divisent la Cour, &

qui remplissent l'Etat de confusion, s'éteindroient insensiblement, & la defiance mutuelle une fois ôtée, les Ordres du Royaume s'accorderoient à n'avoir plus que les mêmes vues, de sorte que tout le Corps de la République seroit enfin sain & entier.

Au contraire, si on néglige ce remede, nos loix, nos reglemens, nos confederations, nos assemblées, ne serviront qu'à agrandir notre blessure; & le feu, qui paroitra éteint, se rallumera avec plus de force & de peril.

Voilà, Grands du Royaume, les choses que j'ai cru devoir vous remontrer. Je les soumets à votre jugement, & elles ne doivent avoir de valeur, qu'autant qu'il vous plaira de leur en donner par votre approbation.

Puisse Dieu tout puissant & très bon, de la puissance & de la bonté duquel le salut des Royaumes dépend immédiatement, vous inspirer des desseins utiles à la Patrie, & accorder un succès heureux à vos pieux & salutaires projets!

FIN

TA-

TABLE
DES MATIERES.

A.

B.

C.

Criton,

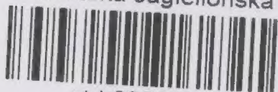
G.

H.

tres

Spe-

F I N.


Biblioteka Jagiellońska
stdr0026436

